RAPPORT VOLONTAIRE
SUR LA MISE EN OEUVRE DES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSENTÉ PAR LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE
AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

– JUILLET 2018, NEW YORK –

Govern d'Andorra

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
15 VIE TERRESTRE
17 PARTENAIRES POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Liste des abréviations

- AG : Assemblée générale
- BOPA : Bulletin Officiel de la Principauté d'Andorre
- CENMA : Centre d'Etudes de la Neige et la Montagne d'Andorre
- CONAVA : Commission Nationale d'Evaluation des Handicaps
- COP 21 : Conférence des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- ECOSOC : *Economic and Social Council* (Conseil Économique et Social)
- EDD : Education au Développement Durable
- EUA : États-Unis d'Amérique
- ENV : Examen National Volontaire
- FAO : *Food and Agriculture Organization* (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture)
- FEDA : *Forces Elèctriques d'Andorra (*Forces Electriques d'Andorre)
- GEFI: Global Education First Initiative (Initiative mondiale pour 'éducation avant tout)
- MIT : *Massachusetts Institute of Technology* (L'Institut de Technologie du Massachussetts)
- MP : Mission Permanente
- NU : Nations Unies
- OBSA : *Observatori de la Sostenibiltat d'Andorra* (Observatoire du Développement durable d'Andorre)
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économique
- ODD : Objectifs de développement durable
- OECC : Office de l'Energie et du Changement climatique
- OMD : Objectifs du millénaire pour le développement
- ONG : Organisation non gouvernementale
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- PERMSEA : Plan stratégique pour la Réforme et l'Amélioration du Système Educatif Andorran
- PIB : Produit Intérieur Brut
- RIOCC : *Red Iberoamericana de Oficinas de Cambio Climático* (Réseau ibéro-américain des bureaux sur les changements climatiques)
- UE: Union européenne
- UNESCO : *United Nations Educational, Scientific and Cultural organization* (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
- UNICEF: *United Nations Children's Fund* (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)

Sommaire

Liste des abréviations 4

Avant-propos 5

Contexte et méthodologie 7

Contexte 8

L'appropriation des ODD en Andorre 12

Méthodologie et processus de révision 14

Un processus participatif et inclusif 15

Priorités transversales de l'Andorre 17

Mise en œuvre des ODD 21

ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie 22

ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau 32

ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable 38

ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables 45

ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables 58

ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions 67

ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité 73

ODD 17 - Redynamiser le partenariat mondial pour le développement durable 81

Conclusions et prochaines étapes 88

Annexe 91

Avant-propos

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) sont le résultat du consensus de la communauté internationale après un large travail de consultation, inclusif et réfléchi. L'ensemble des pays – avec autant de conceptions juridiques et d'intérêts différents – y ont pris part et se sont engagés à ne laisser personne de côté.

L'Agenda 2030 représente une feuille de route universelle qui permettra d'orienter l'avenir de la planète vers des sociétés engagées pour la paix, durables, résilientes et inclusives. Pour ce faire, nous nous devons d'accompagner ces engagements mondiaux d'une véritable volonté politique, d'une stratégie de suivi et d'un examen exigeant de leur mise en œuvre.

Consciente de ses responsabilités, et avec la volonté de contribuer au développement durable de la planète, la principauté d'Andorre s'est portée volontaire pour présenter ce premier rapport sur la mise en œuvre des ODD, véritable point de départ soulignant l'engagement du Gouvernement, des Institutions et de la société andorranes, pour l'intégration de l'Agenda 2030. Le présent rapport détaille de manière concrète les actions mises en place par toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre, en Andorre, de 8 ODD, ceux principalement liés à l'environnement, ainsi que l'ODD 4 qui revêt une importance particulière pour la Principauté. Il s'agit du début d'un long travail d'analyse interne et d'intégration de l'Agenda, que nous rapporterons, à nouveau, prochainement.

L'Andorre s'est résolument engagée dans l'appropriation desdits objectifs et l'intégration de l'Agenda par la population. En effet, nous ne pouvons envisager une véritable appropriation des ODD sans la pleine participation de la société andorrane. En ce sens, ce processus de révision a permis d'initier un dialogue entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile, de partager nos expériences et d'améliorer nos politiques dans l'intérêt des citoyens. Nous sommes conscients que surmonter ces défis ne sera possible que si toutes les parties prenantes décident de travailler de manière coordonnée et intégrée.

Nul doute que des progrès ont déjà été accomplis et que l'on assiste à une prise de conscience progressive des enjeux de l'Agenda 2030. Cependant, des efforts restent à faire pour atteindre un développement réellement durable. Il ne s'agit pas seulement de consommer de manière responsable, d'économiser de l'eau et de l'énergie et de restaurer les écosystèmes, nous devons aussi faire de l'éducation une priorité. Une éducation de qualité et inclusive est la clé de voûte d'une société durable.

Pour réaliser ces transformations et ainsi faire face aux nouveaux enjeux mondiaux, les partenariats sont le mécanisme le plus efficace. Nous devons, nous tous, l'ensemble de la communauté internationale, travailler de concert pour que ce développement soit durable et dans l'intérêt commun. C'est ainsi qu'il sera possible de léguer un monde meilleur aux générations futures.

Maria Ubach Fontl

Ministre des Affaires étrangères

Silvia Calvó Armengol

Ministre de l'Environnement,
de l'Agriculture et du Développement durable

Contexte et méthodologie

Contexte

La principauté d'Andorre est, par sa taille, sa situation géographique, son économie et son histoire, un cas tout à fait spécifique, aussi bien au niveau européen que mondial. C'est la raison pour laquelle il était important de présenter certains aspects particuliers ou méconnus de l'Andorre lors de la rédaction de ce premier Rapport National Volontaire, afin de mieux appréhender la réalité et la perception des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le pays. Ce rapport initial sur la mise en œuvre des ODD doit être considéré comme un point de départ soulignant l'engagement des autorités de la Principauté, et de la société andorrane dans son ensemble, pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

La principauté d'Andorre est un État de petite dimension, niché au cœur des Pyrénées et dont le territoire est formé de vallées et de montagnes accidentées. Son point culminant, le Coma Pedrosa se situe à 2.942 m au-dessus du niveau de la mer et son point le plus bas se situe à 840m, avec une altitude moyenne de 2.044 mètres. D'une superficie de 468 km^2, l'Andorre partage ses frontières avec la France au nord et l'Espagne au Sud. Son climat est un climat de montagne humide des latitudes moyennes, mais avec une influence méditerranéenne dans le secteur sud, où les caractéristiques sont de climat méditerranéen continental. Cela confère au pays une riche biodiversité et des conditions appropriées à un large éventail d'habitats différents qui hébergent un grand nombre d'êtres vivants, certains d'entre eux endémiques. Sa situation géographique et son climat ont fait de l'Andorre un pays où les sports d'hiver revêtent une importance particulière. Ces aspects, aussi bien économiques qu'environnementaux rendent la population andorrane spécialement sensible aux sujets liés au réchauffement climatique ou bien à la protection d'un environnement jusqu'à présent bien préservé. Depuis les années soixante, les domaines skiables se sont développés et, de nos jours, la Principauté dispose de 318 kilomètres de pistes et un plus de 3075 hectares de zones skiables. En 2017 pour la saison 2016/2017, l'Andorre a vendu plus de 2.400.000 journées de ski.[1] Si celui-ci est bien entendu le « sport national » et est traditionnellement pratiqué par les Andorrans et les résidents, de nombreux touristes viennent en Andorre pour profiter, entre autres, de ses domaines consacrés aux sports de neige, d'un environnement encore sauvage et de paysages préservés.

Ces atouts environnementaux attirent également de plus en plus de randonneurs tout au long de l'année et les 26 refuges de la principauté d'Andorre permettent de relier ses différentes vallées et les pics les plus impressionnants en passant par la montagne.

Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant de constater que l'économie andorrane repose principalement sur le secteur des services. Le tourisme et donc le commerce et l'hôtellerie en sont les piliers fondamentaux. Le pays accueille, en outre, environ 8 millions de touristes par an, principalement français et espagnols.

Le secteur financier et des assurances joue également un rôle important dans l'économie puisqu'il représentait, en 2015, 22% du Produit Intérieur Brut, alors que le secteur agricole ne représentait que 0,5% du PIB.

L'évolution économique de l'Andorre, d'une société principalement rurale à une économie de services, va de pair avec sa croissance démographique.

1. Source: Ski Andorra.

En effet, l'Andorre est passée de 8.392 habitants en 1960 à 80.209 habitants[2] fin 2017. La population andorrane est composée actuellement[3] de 46,5% d'Andorrans, de 26,6 % d'Espagnols, de 12,9 % de Portugais et de 5,2% de Français. Approximativement 77 nationalités composent le reste de la population. Cette croissance exponentielle a transformé les paysages andorrans même si les habitations se concentrent principalement dans les vallées. De fait, 46,5% de la population se situe dans la vallée principale dans les deux communes, Andorra la Vella –la capitale– et Escaldes-Engordany. **À savoir que les zones urbaines et les infrastructures occupent seulement 1,8 % du territoire.**[4]

La Principauté est, en effet, composée de sept communes administrées par des mairies aux compétences importantes de par son histoire institutionnelle, appelées « paroisses ». Celles-ci remontent d'ailleurs au Haut Moyen-âge et existaient déjà plusieurs siècles avant l'existence même de l'État qui est traditionnellement située au moment de la signature des Paréages en 1278 et 1288. Les Paréages sont des Accords signés entre l'Evêque de la Seu d'Urgell, ville située à la frontière avec l'Espagne et le Comte de Foix, en France, qui établirent les bases d'une souveraineté partagée sur les Vallées d'Andorre.

Ce pacte s'est maintenu jusqu'à nos jours puisque le régime de la principauté d'Andorre est de fait une **Co-principauté parlementaire**, les deux Coprinces étant l'Evêque de la Seu d'Urgell et le Président de la République française. Ceux-ci sont de façon unique et indivisible le Chef de l'État de la principauté d'Andorre.

Dès 1419, le *Consell de la Terra* fut créé, ancêtre du parlement actuel, le *Consell General*. En 1993, la première Constitution fut approuvée par referendum et vint assoir la souveraineté de la principauté d'Andorre qui entama alors son chemin de reconnaissance au niveau international. L'Andorre entra aux Nations Unies en 1993, puis au Conseil de l'Europe en 1994, et à l'OSCE en 1996, entre autres. Depuis, elle n'a eu de cesse de réaffirmer sa présence au niveau international et son ancrage dans les valeurs démocratiques et respectueuses des droits de l'homme et des valeurs fondamentales.

Une des institutions importantes créées en Andorre, en accord avec l'esprit et les valeurs promues par les Nations Unies et les anciens Objectifs du Millénaire pour le développement puis les ODD, est l'Ombudsman de la principauté d'Andorre, appelé *Raonador del Ciutadà*. L'institution indépendante de l'Ombudsman fut créée en 1998 mais a subi, depuis, diverses modifications afin d'en élargir les compétences pour devenir une véritable référence de contrôle et prévention de toutes les formes de discriminations. En 2010, une loi spécifique élargit ses compétences afin que le *Raonador del Ciutadà* remplisse les fonctions exigées par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et enfin, en 2017, une nouvelle loi attribue à l'Ombudsman les compétences nécessaires pour contrôler les discriminations aussi bien dans le secteur public que privé, avec une attention spécifique aux droits de l'enfant, aux personnes handicapées, aux discriminations raciales et de façon transversale aux discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle.

2. Département des Statistiques, Ministère des Finances – Année 2017.
3. Département des Statistiques, Ministère des Finances – Année 2017.
4- Source : *L'Andorre en chiffres, 2017*. Publication du Gouvernement d'Andorre, de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Services d'Andorre et d'ACTUA.

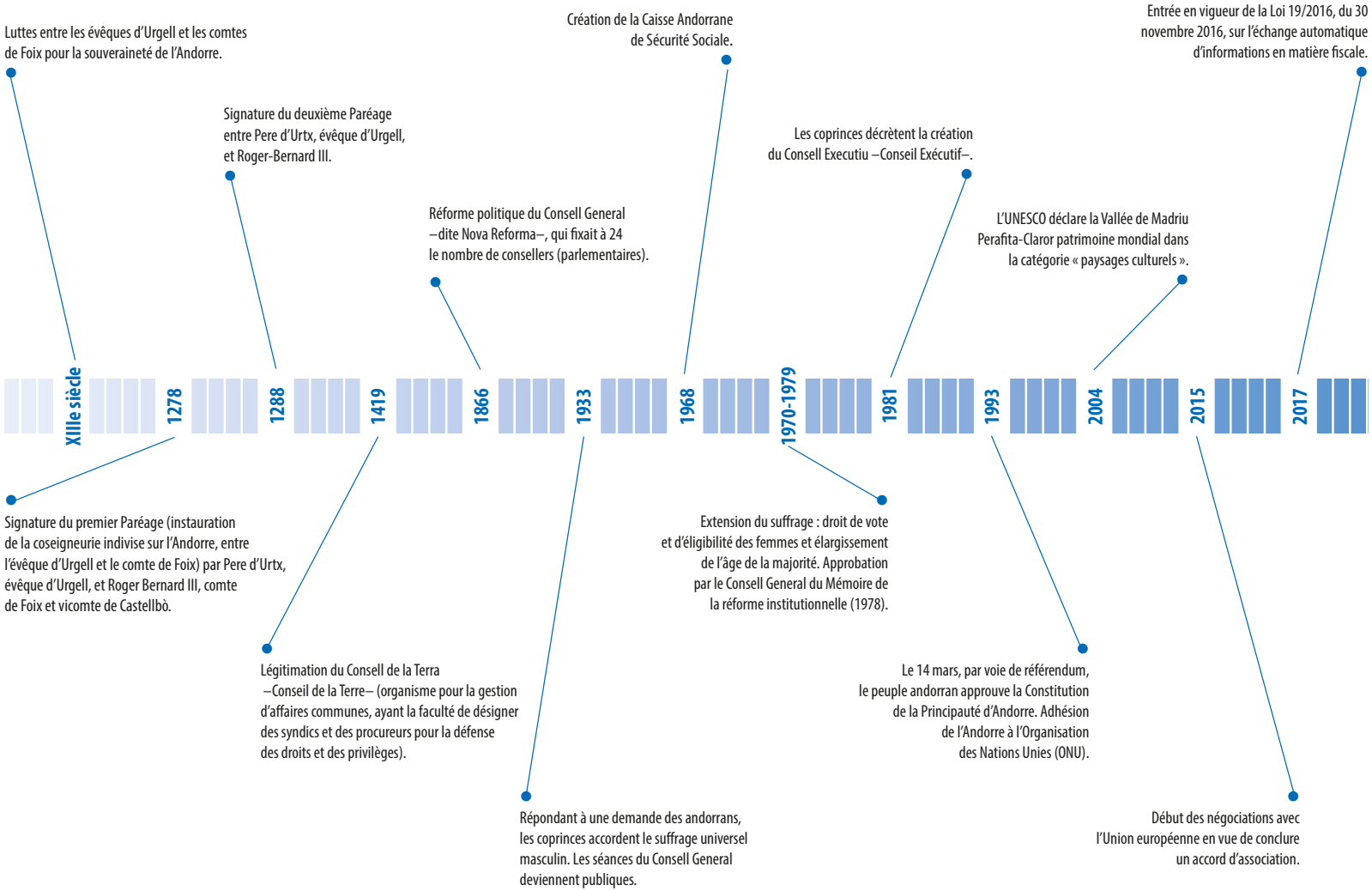
Luttes entre les évêques d'Urgell et les comtes de Foix pour la souveraineté de l'Andorre.
Signature du deuxième Paréage entre Pere d'Urtx, évêque d'Urgell, et Roger-Bernard III.
Réforme politique du Consell General –dite Nova Reforma–, qui fixait à 24 le nombre de consellers (parlementaires).
Création de la Caisse Andorrane de Sécurité Sociale.
Les coprinces décrètent la création du Consell Executiu –Conseil Exécutif–.
L'UNESCO déclare la Vallée de Madriu Perafita-Claror patrimoine mondial dans la catégorie « paysages culturels ».
Entrée en vigueur de la Loi 19/2016, du 30 novembre 2016, sur l'échange automatique d'informations en matière fiscale.
XIIIe siècle
1278
1288
1419
1866
1933
1968
1970-1979
1981
1993
2004
2015
2017
Signature du premier Paréage (instauration de la coseigneurie indivise sur l'Andorre, entre l'évêque d'Urgell et le comte de Foix) par Pere d'Urtx, évêque d'Urgell, et Roger Bernard III, comte de Foix et vicomte de Castellbò.
Légitimation du Consell de la Terra –Conseil de la Terre– (organisme pour la gestion d'affaires communes, ayant la faculté de désigner des syndics et des procureurs pour la défense des droits et des privilèges).
Répondant à une demande des andorrans, les coprinces accordent le suffrage universel masculin. Les séances du Consell General deviennent publiques.
Extension du suffrage : droit de vote et d'éligibilité des femmes et élargissement de l'âge de la majorité. Approbation par le Consell General du Mémoire de la réforme institutionnelle (1978).
Le 14 mars, par voie de référendum, le peuple andorran approuve la Constitution de la Principauté d'Andorre. Adhésion de l'Andorre à l'Organisation des Nations Unies (ONU).
Début des négociations avec l'Union européenne en vue de conclure un accord d'association.

Une économie tournée vers la diversité et l'ouverture

La principauté d'Andorre est un pays européen qui se caractérise par un fort dynamisme socioéconomique et par la stabilité de son système politique et institutionnel. L'activité économique de l'Andorre est basée principalement sur les services, le tourisme et le commerce étant les piliers fondamentaux de l'économie du pays. Le tourisme, de plus en plus diversifié en fonction de la saison de l'année, attire près de 8 millions de visiteurs par an, principalement espagnols et français.

C'est la raison pour laquelle l'évolution économique de l'Andorre présente une forte dépendance envers la conjoncture extérieure, en particulier des économies voisines.

Comprendre les spécificités de l'économie andorrane permet de mieux appréhender les actions mise en œuvre pour progresser vers une pleine intégration de l'Agenda 2030.

Le deuxième secteur stratégique du pays est le secteur financier, eu égard à sa contribution significative au PIB andorran, le secteur financier et celui des assurances représentent approximativement 21% du PIB, le noyau central étant le système bancaire. En effet, le secteur bénéficie d'excellents coefficients de solvabilité et de liquidité, dépassant largement les minima que marque la réglementation andorrane. L'Andorre se maintient en tant que place financière bien évaluée par les clients, aussi bien en raison de la qualité des services que par l'expérience dont fait preuve le secteur, une confiance renforcée par les changements de réglementation menés à terme.[5]

L'économie andorrane, moderne et en constant développement, a été marquée ces dernières années par d'importants accords de natures diverses qui ont été signés avec plusieurs pays de l'Union européenne, ainsi qu'avec les principaux organismes internationaux comme l'OCDE. Par ailleurs, en 2015, l'Andorre a entamé un processus de négociations avec l'Union européenne afin d'aboutir à un Accord d'Association avec l'UE qui permettrait, entre autres, à l'Andorre, d'accéder au Marché intérieur de l'UE.

La récente réforme fiscale et l'approbation de la Loi 10/2012, du 21 juin, sur l'investissement étranger, ont permis de mener à bien différents projets dans le but de diversifier l'économie andorrane. Ce processus d'harmonisation internationale conduit la Principauté vers un nouveau cycle socioéconomique où l'investissement étranger et l'internationalisation des entreprises du pays seront les nouveaux piliers d'une économie qui, en 2016, a enregistré un PIB de 2.584,1 millions d'euros, situant le PIB par habitant à 35.348 euros, au-dessus de la moyenne européenne.

C'est dans cet esprit que nait ACTUA en 2012. Il s'agit d'une initiative publico-privée chargée de la promotion économique de la Principauté afin de faciliter les démarches et la recherche d'information aux investisseurs étrangers souhaitant créer de nouvelles entreprises en Andorre. Le projet ACTUA vise à promouvoir de nouveaux secteurs, issus de secteurs traditionnels comme le tourisme, et à générer de nouvelles opportunités en tirant parti des caractéristiques intrinsèques à la Principauté d'Andorre. ACTUA est composée de la société ADI (Andorre Développement et Investissement) et de la Fondation ActuaTech, qui sont les moteurs de cette initiative.

Dans le cadre de ce premier Examen National Volontaire, il a été considéré plus judicieux de se centrer sur les projets menés

5. Source : *L'Andorre en chiffres, 2017*. Publication du Gouvernement d'Andorre, de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Services d'Andorre et d'ACTUA.

par la Fondation ActuaTech, créée en 2015, et qui contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. La Fondation rassemble pour la première fois trois des principaux moteurs du domaine technologique du pays –Andorra Telecom (unique entreprise de télécommunications en Andorre), FEDA (Forces Electriques d'Andorre) et l'Université d'Andorre– pour travailler de manière coordonnée pour la création de projets et d'opportunités, en collaboration avec le secteur privé.

L'objectif principal de la Fondation ActuaTech est d'établir un cadre pour le déploiement et la promotion de projets technologiques à haute valeur ajoutée, qui contribuent au développement de l'innovation et des concepts de *Smart Country* et *Living Lab*, dans le contexte de diversification économique de la Principauté. La Fondation contribue au développement de l'économie andorrane par la création d'un environnement propice à l'innovation et à la technologie qui favorise l'attraction des talents et la génération de connaissances visant à concevoir de nouveaux services et opportunités pour le pays, en accord avec l'Objectif de Développement Durable 9. Un certain nombre des initiatives de la Fondation ActuaTech seront détaillées tout au long de ce rapport.

L'appropriation des ODD en Andorre

L'intégration des principes de l'Agenda 2030 à tous les niveaux du Gouvernement est une préoccupation majeure de la Principauté. En effet, dès 2015, la prise en compte des Objectifs de Développement Durable est devenue une priorité pour le Gouvernement andorran qui a décidé de prendre comme référence les indicateurs de suivi tels que mis en place par les Nations Unies. En ce sens, une des premières actions visant à intégrer l'Agenda 2030 dans les politiques nationales a été sa diffusion auprès de la société civile et de l'Administration publique. Par la suite, au cours de l'année 2016, le Gouvernement, réuni en Conseil des Ministres, a décidé que toutes les actions soumises à l'approbation du Conseil des Ministres devraient être associées à un ou plusieurs ODD, de sorte que l'Agenda 2030 devienne la base des décisions de l'exécutif andorran. Cette pratique a donné lieu à une évaluation de la conformité des politiques nationales aux indicateurs définis par les Nations Unies.

La troisième étape de l'intégration de l'Agenda 2030 consistait en la mise en place d'un processus de participation de toutes les parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé, ainsi que les Parlementaires, l'Ombudsman et les Mairies. Concernant la société civile, le Ministère des Affaires étrangères a révisé ses priorités sectorielles de coopération internationale, jusqu'ici basées sur les ODM, afin d'intégrer les ODD dans le document stratégique de politique extérieure pour l'aide au développement. En ce sens, début 2017, la table coopérative formée par les ONG de tout le pays a été convoquée dans le but de partager et d'expliquer ces modifications. Ce travail de diffusion s'est fait en parallèle avec toute une série d'actions et d'évènements à caractère social dans lesquels participaient les experts gouvernementaux afin d'expliquer les nouveaux Objectifs mondiaux, comme par exemple, la formation sur la Coopération Internationale et le Volontariat organisée par l'Université d'Andorre.

D'autre part, en 2016, l'Université d'Été a été dédiée aux Objectifs de Développement Durable. Les différentes conférences ont couvert la plupart des ODD, et en particulier ceux qui touchent la Principauté de plus près, et ont permis de mettre en avant à la fois leur diversité et leur caractère transversal. Pendant une semaine, l'Andorre a accueilli des experts et des représentants institutionnels, tels que le Secrétaire général du Conseil de l'Europe

et deux Secrétaires généraux adjoints de l'Organisation des Nations Unies. Ce choix souligne l'engagement du Gouvernement andorran mais aussi de son Université envers la diffusion et les réflexions à apporter afin d'atteindre les Objectifs de l'Agenda 2030.

Par ailleurs, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable a décidé de travailler sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en intégrant aussi bien les ODD que les obligations dérivant des différentes conventions internationales. Outre l'effort législatif réalisé pour la consolidation des ODD dans les politiques sectorielles andorranes, et les actions qui seront détaillées tout au long de ce rapport, le Ministère a créé l'*Agence de l'Énergie et du Changement Climatique*, a élaboré un nouveau Plan National des Déchets et a rédigé et approuvé la Stratégie Nationale de la Biodiversité.

Le secteur privé andorran s'est également approprié l'Agenda 2030 en intégrant les ODD dans ses politiques corporatives et, plus spécifiquement, dans les politiques de responsabilité sociale des entreprises. Le secteur financier est particulièrement important en Andorre. Celui-ci est composé de cinq banques dont l'activité a un impact indéniable sur le pays, tant au

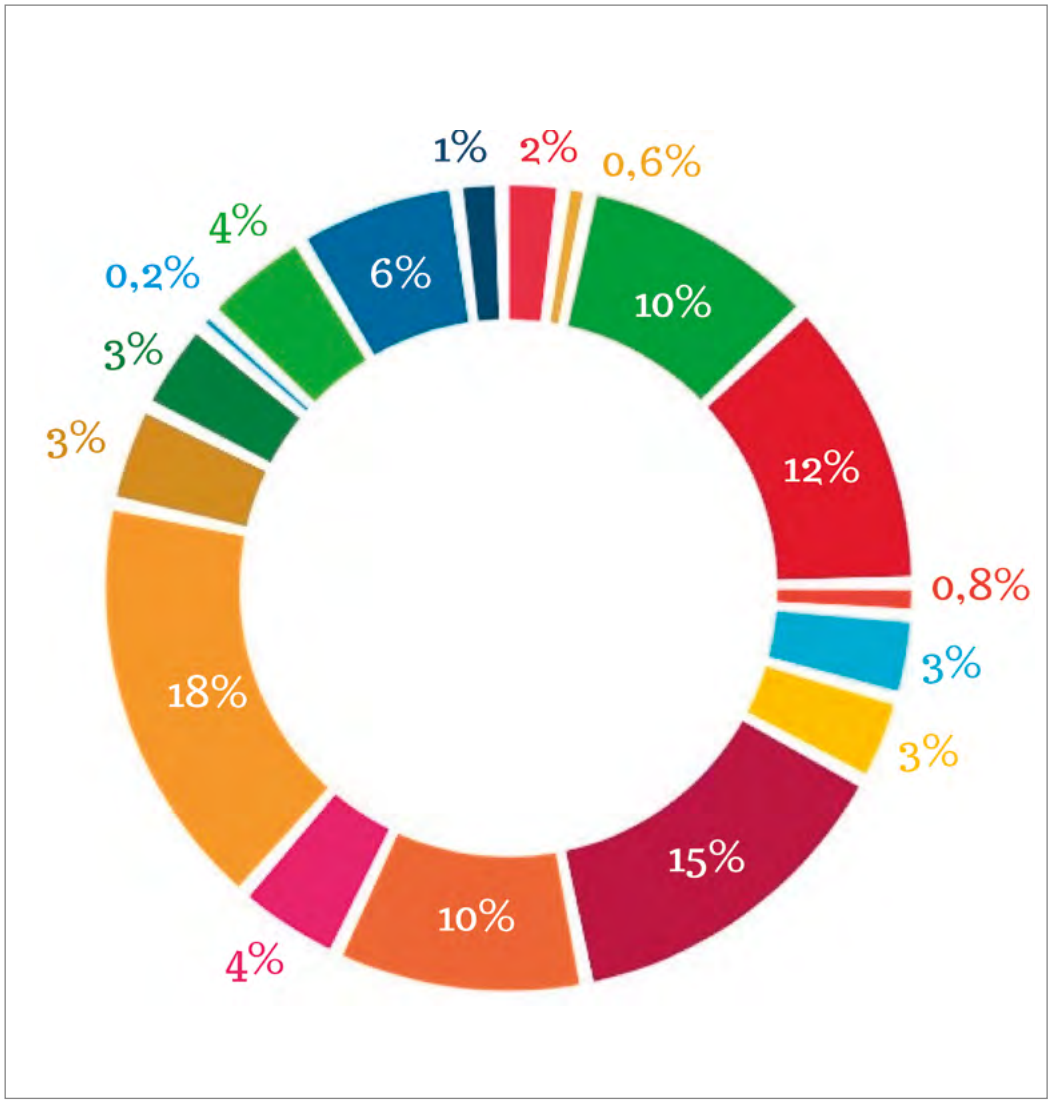

Pourcentage des actions du Gouvernement par ODD, année 2017

MoraBanc, par exemple, une des cinq banques du pays, introduit dans son Rapport annuel sa stratégie alignée autant sur les attentes des groupes d'intérêts que sur les Objectifs de Développement Durable. En effet, dans son rapport 2017, il est clairement indiqué que les ODD ont été incorporés en tant que « point de départ » afin que leur activité soit en phase avec « les défis économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle globale ». Pour ce faire, MoraBanc a divisé l'ensemble de l'impact de sa responsabilité sociale en 4 secteurs : les clients, l'équipe humaine, la communauté et l'environnement. Pour chaque secteur d'activité certains ODD ont été mis en exergue et des activités concrètes ont été associées à 10 des 17 ODD (1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 12, 13, 16). A titre d'exemple, les ODD 1 et 2, « l'éradication de la pauvreté » et la « faim zéro » ont été reliés à 4 activités concrètes : la mise en place de la carte de crédit solidaire qui permet de destiner une partie de l'argent dépensé avec celle-ci à des organisations humanitaires d'Andorre ; la collecte d'aliments pour la Banque alimentaire de Caritas Andorre ; la participation à la campagne solidaire *Vivand* au profit de Caritas Andorre et l'octroi de 3,1% des bénéfices de MoraBanc à des actions en faveur de la population andorrane.

niveau économique (emploi, financements, etc) que social, éducatif et sportif grâce aux sponsorisations des équipes sportives et associations andorranes et aux subventions d'activités culturelles, ludiques et sportives, entre autres. Il s'agit donc d'un secteur dont le niveau d'intégration des ODD dans son activité peut avoir des répercussions significatives au niveau national et au-delà. Dans ce sens, les différentes actions entreprises par le secteur privé relatives aux ODD examinés seront détaillées tout au long de ce rapport.

Malgré le travail de diffusion entrepris par le Gouvernement et le secteur privé, ce n'est que lors du processus de révision que les autorités ont remarqué que celui-ci n'avait pas été suffisant. C'est la raison pour laquelle il était particulièrement important pour le Gouvernement andorran de se livrer à cet Examen National Volontaire. Celui-ci a permis d'entreprendre non seulement une réflexion sur le chemin parcouru par les différents ministères pour atteindre les ODD mais aussi d'essayer d'évaluer –avec les outils disponibles– l'impact des mesures prises auprès de la société civile et du secteur privé.

Méthodologie et processus de révision

Afin de préparer ce premier ENV, une équipe interministérielle a été mise en place, coordonnée par le Ministère des Affaires étrangères et composée d'un expert de chaque Ministère concerné, à savoir, le Ministère des Affaires Sociales, de la Justice et de l'Intérieur, le Ministère de l'Économie, de la Compétitivité et de l'Innovation, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Environnement , de l'Agriculture, et du Développement durable, le Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur et le Département des Statistiques du Ministère des Finances.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2017, les réunions se sont multipliées afin

de planifier la rédaction du rapport et la collecte des données. La première question qui s'est posée a été de déterminer quels Objectifs allaient être révisés. À ce sujet, il a été décidé de concentrer le rapport sur 8 des 17 Objectifs de Développement Durable, c'est-à-dire les 6 Objectifs fixés par le programme des Nations Unies (ODD 6, 7, 11, 12, 15, 17), ainsi que l'ODD 4 et l'ODD 13, qui revêtent une importance particulière pour la principauté d'Andorre. En effet, il était intéressant de centrer ce rapport sur les ODD liés à l'environnement, compte tenu des progrès obtenus par tous les secteurs et l'intérêt suscité par cette matière au niveau de la population. Par ailleurs, il est apparu comme primordial d'aborder l'ODD 4 aux vues de son caractère extrêmement transversal dans la réalisation du développement durable.

Tous les départements concernés ont contribué à la recherche et le développement des informations pour la rédaction du rapport. Le Département des Statistiques s'est vu chargé de collecter les données pertinentes afin de présenter l'annexe statistique. Un premier document, non définitif, a été transmis aux instances nationales représentatives de la population andorrane, telles que le *Consell General* (le Parlement), l'Ombudsman, les Mairies, les Écoles professionnelles, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, les ONG et les associations et le Forum National de la Jeunesse afin d'en faire diffusion et de pouvoir inclure leurs commentaires dans le Rapport. Cette démarche inclusive a favorisé l'intégration de l'Agenda 2030 par les acteurs locaux et a permis la rédaction de ce premier ENV en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Un processus participatif et inclusif

L'Andorre considère que l'implication de la société civile, du secteur privé et des autres parties prenantes est indispensable au succès de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Dans cet esprit, le Gouvernement andorran a lancé une consultation publique sur internet, accessible à tous, tout au long du mois d'avril 2018. Afin d'inciter la population à participer à cette consultation, le Gouvernement a mené une importante et inédite campagne de diffusion dans les médias nationaux, aussi bien écrits que radiophoniques. Celle-ci avait une double fonction : d'un côté continuer le travail de sensibilisation aux ODD et annoncer la volonté du Gouvernement andorran de présenter l'ENV ; d'un autre côté, permettre une interaction entre les autorités et la population andorranes en relation au développement durable du pays.

La première partie de l'enquête se composait d'une série de questions pratiques afin de classer statistiquement les participants selon leur âge, leur sexe et leur occupation professionnelle. Les participants devaient ensuite cocher les ODD qu'ils considèrent prioritaires pour un pays comme l'Andorre. En fait, même si le Gouvernement andorran considère que les 17 ODD sont intimement liés et indissociables, il était important de déterminer si les politiques nationales misent en place pour le développement durable étaient en accord avec les priorités de la population.

La deuxième partie de l'enquête consistait en deux questions ouvertes :

« Que peut-on faire pour le développement durable en Andorre ? »

« Donnez-nous des exemples de ce que vous faites pour le développement durable ».

Grâce à ces questions, la population a été, pour la première fois en Andorre, consultée en matière de développement durable. En effet, la mise en place de ce processus participatif en ligne a aidé à créer un sentiment d'appropriation au

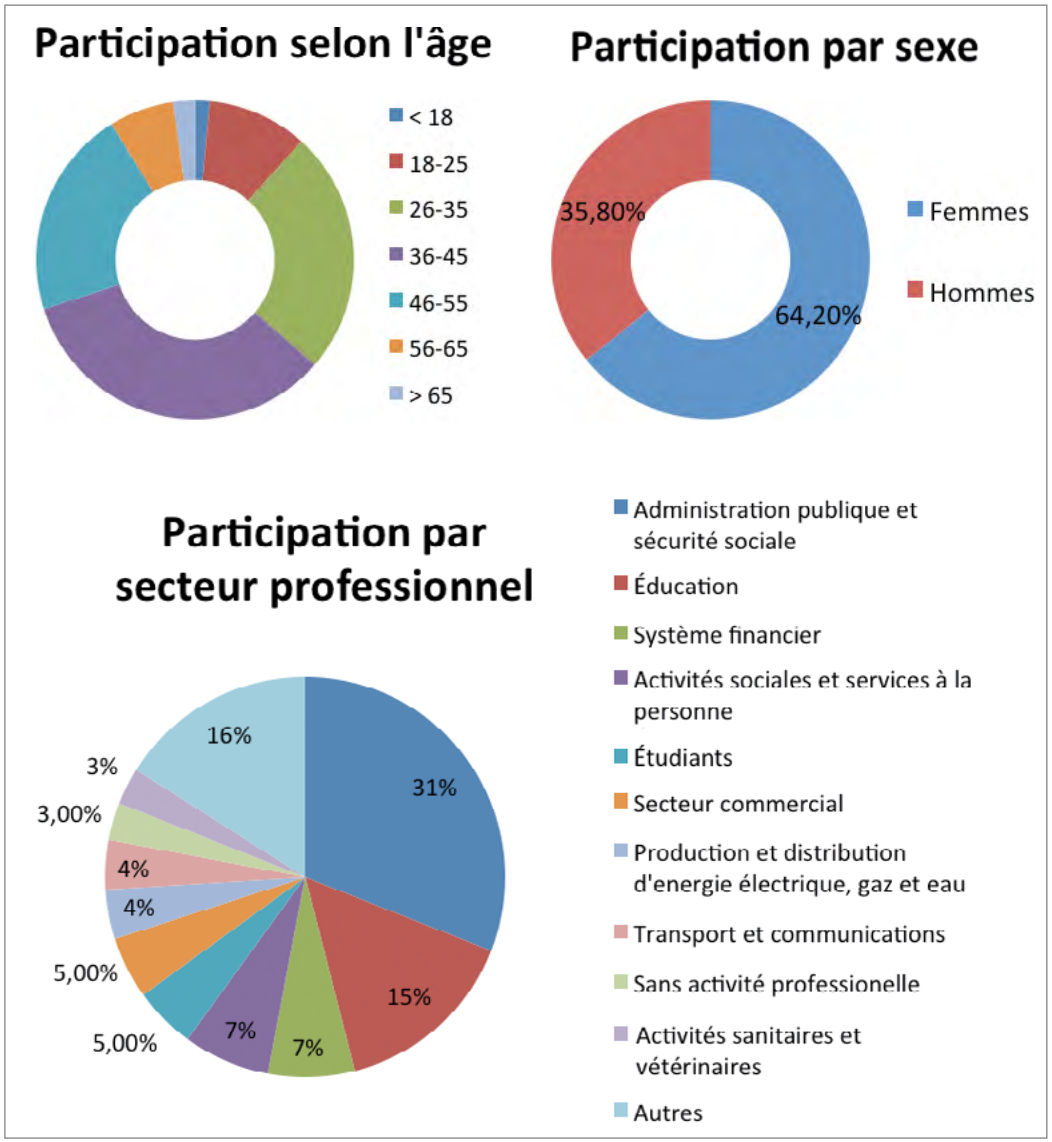

sein de la société andorrane et a suscité de nombreux avis positifs et favorables à de nouvelles initiatives similaires.

Cette enquête a été largement diffusée et il a été particulièrement intéressant de relever et analyser les résultats et les commentaires envoyés par les participants qui seront détaillés tout au long de ce rapport.

Résultats

Il paraissait évident, de prime abord, que dans un pays de haute montagne, niché au cœur des Pyrénées, la population serait particulièrement sensible aux ODD liés à la protection de l'environnement. Par ailleurs, l'économie est très étroitement liée au climat et aux sports d'hiver et une importante partie de la population attache une importance particulière aux activités liées à la montagne et au respect de la nature, très présente dans la vie quotidienne des Andorrans. Il n'est donc pas étonnant que 70% des participants ont indiqué que la lutte contre le changement climatique (ODD 13) devrait être une des priorités du pays. Les participants ont également considéré que plus d'attention devrait être accordée, aux questions relatives à la consommation responsable (réduction des déchets et des emballages et promotion

du recyclage), aux énergies renouvelables, ainsi qu'à une plus grande diffusion des stratégies pour la mise en œuvre des ODD.

L'objectif de ce processus participatif va au-delà de l'Examen National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD. En effet, l'intérêt de consulter la population andorrane à l'égard du développement durable était de créer un espace pour s'exprimer sur les enjeux des ODD et pouvoir concrétiser les futures actions pour une meilleure mise en œuvre de l'Agenda 2030. En ce sens, les Andorrans, au travers de la plateforme en ligne, ont indiqué toute une série de mesures qu'ils considèrent que le pays devrait mettre en place afin de promouvoir un développement durable. Ces propositions ont été analysées, et les plus récurrentes seront soumises au Conseil des ministres prochainement. Le processus a donc permis une interaction entre le Gouvernement et la population andorrane sur les modalités de mise en œuvre de l'Agenda 2030.

En parallèle à ce processus participatif ouvert à toute la société andorrane, le Ministère des Affaires étrangères a multiplié les réunions et les contacts avec le secteur privé, ce qui a permis de partager les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et d'ouvrir la voie pour de futures collaborations à ce sujet. Ces réunions ont aussi mis en lumière un certain manque de communication entre le secteur public et privé, concernant l'Agenda 2030, permettant ainsi de détecter les divergences mais aussi les points en commun pour une meilleure future coopération.

Priorités transversales de l'Andorre

La principauté d'Andorre a choisi de centrer ce premier rapport national sur les ODD principalement liés à l'environnement. Néanmoins, le Gouvernement présentera par la suite un deuxième rapport national dédié aux ODD à caractère social. En effet, les politiques sociales andorranes se sont largement développées et ont beaucoup évolué au cours des trois dernières années et le Gouvernement transmettra prochainement les résultats obtenus.

Politiques sociales et de promotion de l'égalité et la non-discrimination

Conscient que, outre le travail d'éducation aux droits de l'homme, il est primordial de continuer à renforcer la cohésion sociale nationale, en 2015 le Gouvernement de la principauté d'Andorre a transformé et agrandi le Département des Affaires sociales du Ministère des Affaires sociales, de la Justice et de l'Intérieur en créant le Service des Politiques pour l'Egalité. Les fonctions principales de ce service sont de promouvoir et de développer des programmes et des actions transversales destinés à prévenir et à lutter contre la violence liée au genre et la violence domestique et contre la violence en général, en plein accord avec les engagements internationaux de la principauté d'Andorre et les objectifs des Nations Unies. Ce service s'attache à améliorer et à décupler la lutte contre les inégalités et la discrimination subies par les personnes ou groupes les plus vulnérables.

Dans le cadre de cette restructuration et l'identification d'objectifs clairs tels qu'énoncés, sur proposition du Gouvernement, le Parlement a décidé qu'il était nécessaire de travailler sur un Livre Blanc sur l'égalité afin de disposer des informations indispensables pour identifier la situation actuelle de l'Andorre en matière d'inégalités et de discriminations. Le Livre Blanc fut élaboré au cours des années 2016-2017 avec la participation de la société civile et en particulier des membres des communautés les plus vulnérables. Le Livre Blanc a officiellement été présenté et rendu public le 7 mai 2018. Le constat qu'il dresse a permis de disposer des informations nécessaires pour élaborer un projet de *Loi globale sur l'Egalité et la non-discri-*

mination qui est actuellement en cours de rédaction et qui sera présenté au *Consell General* vers la fin de l'année 2018. Cette Loi permettra de nombreuses avancées en la matière, une fois de plus, en plein accord avec les engagements de l'Andorre auprès des organismes internationaux qui promeuvent les droits de l'homme et le respect des valeurs fondamentales dont les ODD font partie.

Egalité entre les sexes

L'égalité des sexes est un chapitre très important du Livre Blanc sur l'Egalité et de la Loi en cours de rédaction. L'Andorre s'est investie depuis longtemps au niveau international pour l'égalité entre les sexes et la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes. Le Département des Affaires sociales s'est doté de professionnels spécialisés qui se forment sans cesse afin de traiter au mieux cette problématique. Cette équipe effectue un travail remarquable de formation et de sensibilisation dans tous les centres éducatifs de la principauté d'Andorre afin de déconstruire, dès le plus jeune âge, les stéréotypes liés au genre. L'objectif est de transmettre une idée aussi bien nationale qu'internationale de cette problématique en insistant sur le fait que, tant que la moitié de la planète ne pourra pas s'instruire, se développer économiquement et participer aux processus de décision au même titre que les hommes, ce développement ne pourra être ni efficace ni durable.

Par ailleurs, l'autonomisation des femmes et des filles doit être une autonomisation transversale, à tous les âges et à tous les niveaux de la société. Au sein des entreprises, des progrès restent à faire. La représentation des femmes aux plus hauts niveaux de décision est clairement insuffisante. Ainsi, afin d'encourager les petites et moyennes entreprises qui s'efforcent d'alimenter une politique interne favorable à l'égalité des sexes, le prix « Olympe de Gouges » a été créé. Celui-ci est décerné aux entreprises mettant en place un plan afin d'assurer l'égalité homme/femme à tous les niveaux, au-delà de l'égalité salariale.

L'Andorre applique également ce concept de transversalité de la problématique liée à l'égalité entre les sexes à sa politique de coopération au développement. En effet, le Plan directeur pour la coopération du Ministère des Affaires Etrangères a érigé le thème de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes en tant qu'une de ses priorités. Les subventions du Ministère aux projets d'aide à la coopération au développement et les contributions volontaires accordées aux organismes internationaux reflètent cette priorité et de nombreuses subventions ont été accordées aux ONG présentant des projets pour l'autonomisation des femmes ou pour des projets plus globaux insistant sur la perspective du genre.

Les droits de l'enfant

Lors du processus de consultation au cours duquel un avant-projet non définitif du rapport avait été envoyé à de nombreuses parties prenantes, le Comité andorran de l'UNICEF a adressé une série de commentaires et de recommandations à l'équipe coordinatrice. Le Gouvernement d'Andorre tient à ce que ces recommandations soient prises en compte tant pour la rédaction du présent rapport que pour les futures lignes politiques liées aux droits de l'enfant. Ces recommandations apparaissent également dans le Rapport annuel de **l'Observatoire de l'Enfance** que présente, chaque année, le Comité andorran de l'UNICEF, en collaboration avec le Centre andorran de Recherche Sociologique. Ce Rapport recueille les informations disponibles en matière d'enfance, tout en insistant sur les indicateurs de bien-être utilisés par l'UNICEF à échelle internationale. Ces indicateurs obtenus de différentes sources statistiques, dont des sources gouvernementales, représentent 7 grandes dimensions de la vie des en-

fants : l'éducation, la santé et la sécurité, le bien-être matériel, l'entourage familial et social, l'enfance vulnérable, les styles de vie et le bien-être subjectif. L'objectif de ce système d'indicateurs est de pouvoir mesurer la situation de l'enfance en Andorre et de favoriser le suivi de la mise en œuvre de la Convention sur les droits de l'enfant des Nations Unies.

La première remarque présentée par le Comité andorran de l'UNICEF est que seuls 2 des 8 ODD révisés, à savoir les ODD 4 et 6, sont directement liés aux enfants selon l'UNICEF. Le Gouvernement prend bonne note de ce commentaire et espère pouvoir présenter un deuxième rapport analysant d'autres ODD directement liés aux droits de l'enfant. Néanmoins, lors de l'analyse de l'ODD 4, une attention particulière a été accordée à l'éducation adressée aux enfants et en particulier aux enfants les plus vulnérables. Le Comité andorran de l'UNICEF souligne malgré tout que tous les ODD, de façon transversale, sont importants pour les droits de l'enfant.

Par ailleurs, le Comité recommande de continuer à travailler de façon participative et plus planifiée pour une mise en œuvre d'une stratégie nationale sur les ODD, avec une implication plus directe des parties prenantes et, en particulier, les jeunes et les enfants. En outre, il faudrait inclure non seulement des données officielles concernant les enfants, mais aussi des données sur la perception des enfants et des adolescents sur les sujets qui les touchent et inclure ces références dans un prochain rapport national.

De façon générale, le Comité andorran de l'UNICEF recommande également que les budgets publics soient conçus avec une perspective respectant le Programme d'Action d'Addis Abeba, et en particulier l'attention portée aux droits de l'enfant.

Le Gouvernement prend bonne note des commentaires et se félicite de la participation active et constructive du Comité andorran de l'UNICEF. En ce sens, il a été décidé d'inclure le paragraphe suivant relatif aux politiques mises en place en relation aux droits de l'enfant, dans la section des priorités transversales de l'Andorre.

Les droits de l'enfant, et la mise en œuvre des ODD les concernant, sont une priorité pour le Gouvernement andorran, preuve en est le développement juridique des obligations internationales acquises par la Principauté. L'adhésion de l'Andorre aux conventions internationales sur les droits de l'enfant, notamment des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, illustre cet engagement envers les droits d'un collectif qui doit être appréhendé en tant que tel.

C'est par ailleurs l'objectif du projet de Loi globale sur les droits de l'enfant et de l'adolescent qui est en cours de rédaction et qui sera présenté prochainement au Parlement. Cette Loi regroupera toutes les normes juridiques en vigueur en Andorre concernant l'enfant et l'adolescent avec comme ligne directrice l'intérêt supérieur de l'enfant, tout en y intégrant, de façon transversale, la perspective de genre. Ce projet de Loi se veut un nouveau modèle de prise en charge et de protection de l'enfance et de l'adolescence en Andorre. En effet, avec la promulgation de cette norme, la volonté est de répondre aux besoins de tous les enfants et des adolescents en tant que groupe social, en tant que collectif avec ses propres aspirations et préoccupations, et non pas seulement aux mineurs menacés ou en danger social.

D'autre part, il convient de souligner qu'en matière de coopération internationale, les enfants constituent un des groupes prioritaires de l'aide au développement. En ce sens, le Ministère des Affaires étrangères d'Andorre a consacré, en 2017, 24% de son aide au développement à des programmes de coopération internationale visant à améliorer la vie des enfants.

L'éducation

La structure éducative de l'Andorre est tout à fait particulière pour un pays de petite dimension. Trois systèmes éducatifs cohabitent, le système andorran, le système français et le système espagnol, et permettent à la fois de renforcer la diversité culturelle et le respect de la différence mais aussi de consolider la forte cohésion sociale de l'Andorre. C'est tout naturellement que le Gouvernement andorran a fait de l'éducation de qualité une de ses principales priorités, tant au niveau national qu'international. La modernité et le caractère particulièrement inclusif du système éducatif andorran a, en effet, permis à l'Andorre de jouer un rôle non négligeable dans les instances internationales de référence en matière d'éducation, comme l'UNESCO ou le Conseil de l'Europe. La richesse, la singularité et le succès de cette structure ont conduit le Gouvernement d'Andorre à choisir d'examiner, dans ce rapport, le niveau de réalisation de l'ODD 4 « une éducation de qualité ».

Mise en œuvre des ODD

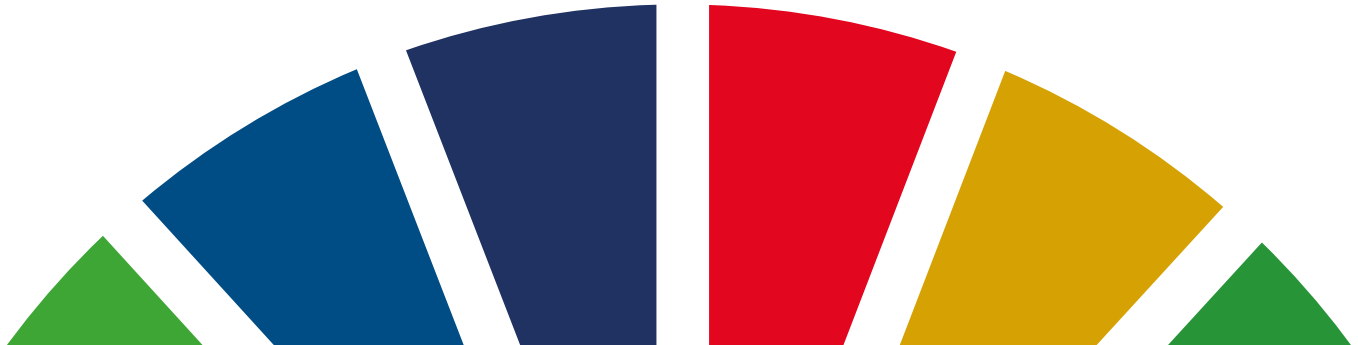

4
ÉDUCATION
DE QUALITÉ

ODD 4

Assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie

La réalité géographique, historique et institutionnelle de la principauté d'Andorre a tissé une structure éducative singulière. En Andorre, trois systèmes éducatifs cohabitent jusqu'au baccalauréat : l'enseignement andorran, qui dépend totalement du Gouvernement andorran ; l'enseignement espagnol, laïque et congréganiste, qui dépend de l'Administration espagnole ; et l'enseignement français, qui dépend directement de l'État français et qui suit les programmes d'enseignement que dicte le Ministère de l'Éducation Nationale français. Les trois systèmes accueillent plus de 11.000 élèves[1] de toutes les nationalités et de toutes les origines, sur un territoire de 468 km^2, participant ainsi à la mixité et à la profonde cohésion sociale existante en Andorre. En effet, plus de 25 nationalités configurent la réalité scolaire du pays. Cette synergie a été conçue comme une richesse, comme une liberté et comme une ouverture au monde.

Ces trois systèmes éducatifs sont publics et gratuits et les parents choisissent librement le système dans lequel ils préfèrent inscrire leur(s) enfant(s). Il est intéressant de souligner que ces trois systèmes ne suivent pas une répartition par nationalité. Ils représentent tous les trois environ 1/3 des enfants, même si le système andorran est légèrement majoritaire au détriment du système espagnol.

Cette réelle mixité et cette cohésion sociale expliquent sans doute le fait que l'Andorre soit relativement à l'abri, pour l'instant, des maux qui peuvent ronger les sociétés voisines. Le niveau de chômage très bas, la petite dimension du territoire et l'absence de poches de pauvreté expliquent également cette cohésion sociale et l'absence de phénomènes de radicalisation violente, de violence ou de ghettoïsation dans certaines parties du territoire.

La structure de l'éducation andorrane est fixée par la Loi Organique de l'Éducation de 1993 et la Loi d'Organisation du Système Éducatif andorran de 1994. Celles-ci établissent la structure éducative andorrane basée sur la réalité existante: celle de plusieurs systèmes éducatifs qui coexistent au sein d'une structure éducative unique, une spécificité enrichissante à laquelle le pays n'a pas voulu renoncer.

La Loi Organique de l'Éducation prévoit le droit de toute personne à l'éducation, un droit que la Constitution reconnaît comme étant fondamental. De même, la Loi établit une scolarité obligatoire et gratuite de 6 à 16 ans; le droit des adultes à l'éducation de base et le principe de l'égalité dans l'accès aux niveaux supérieurs d'éducation. Elle fait également référence à la liberté d'enseignement des enseignants et au droit des parents d'élèves de choisir le type d'éducation qu'ils souhaitent pour leurs enfants, ainsi que les droits des élèves.

La qualité de l'éducation

Le Plan stratégique pour la Réforme et l'Amélioration du Système Educatif Andorran (PERMSEA)

Afin de garantir une éducation de qualité, le Système Educatif Andorran promeut les principes d'égalité, d'équité et de respect, en établissant dans ses programmes un mod2èle éducatif inclusif, selon lequel l'école s'adapte aux besoins éducatifs des enfants et tient compte de la diversité des élèves moyennant la personnalisation de l'apprentissage. En plein accord avec l'ODD 4 et en particulier la cible 4.5, le Système Educatif Andorran s'applique à intégrer tout particulièrement les nouveaux arrivants, les enfants en situation vulnérable

1. 11 018 élèves pour l'année scolaire 2016-2017 : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

mais aussi les élèves présentant un handicap. Le système andorran est tout à fait égalitaire et tous les enfants, filles ou garçons ont accès à un enseignement public de qualité. Il est par ailleurs important de souligner que 97% des enfants entre 6 et 16 ans sont scolarisés. Le profil éducatif de l'enseignement obligatoire promeut, au travers de l'ensemble des compétences générales, le développement de valeurs, telles que le respect, la responsabilité des élèves envers la société et leur entourage. Dans ce sens, le modèle d'évaluation par compétences du système andorran favorise le rôle actif des élèves en tant qu'agents responsables de leur processus d'apprentissage, au travers de processus participatifs comme l'autoévaluation, la co-évaluation et la métacognition.

D'autre part, et afin de garantir la qualité de l'éducation, l'administration éducative établit une politique d'évaluation qui guide les décisions et les orientations en matière d'enseignement. Avec cet objectif, des mécanismes internes et externes d'évaluation et de contrôle de la qualité ainsi que des propositions d'amélioration sont appliqués.

Concrètement, les Epreuves d'Evaluation Externe mesurent le développement des compétences des élèves achevant les niveaux d'enseignement du primaire et du secondaire en langue catalane, en langue anglaise et en mathématiques. De même, les données sur la population scolaire[2] de la principauté d'Andorre facilitent l'obtention de données sur l'absentéisme, l'échec scolaire, le harcèlement scolaire ou les situations de risque.

Concernant les établissements scolaires andorrans, un plan de suivi externe permet de mesurer le degré de mise en œuvre et la qualité des lignes de la politique éducative.

En relation aux études évaluatives à caractère international, en 2017 le Gouvernement andorran a pris, pour les collèges (élèves de 15 ans) du système éducatif andorran, l'initiative d'instaurer à partir de 2018 le programme *Pisa for Schools* qui évalue les compétences des élèves en mathématiques, langue maternelle et sciences ainsi que d'autres aspects de la vie scolaire. Ce programme devrait permettre de comparer la qualité du système éducatif avec d'autres pays et d'appliquer de façon continue des mesures d'amélioration. Les systèmes éducatifs français et espagnol ont leurs propres systèmes évaluations

Education à l'Environnement et au Développement Durable (4.7)

L'Education au Développement Durable (EDD) est un concept clé dans l'éducation de la Principauté. Il est abordé en tant que processus éducatif intégrateur conçu pour générer une conscience critique sur la réalité mondiale et faciliter des outils de participation et de transformation sociale en tant qu'élément clé du développement humain juste et équitable. Et ce, afin de créer des sociétés plus durables au niveau social et environnemental.

L'Education au Développement Durable a été intégrée à l'éducation formelle autant sous forme d'éléments concrets d'EDD dans le programme que de façon plus transversale. En outre, le projet « Ecole Verte » est devenu le programme d'EDD de référence dans le domaine de l'éducation formelle du pays.

Ce projet, né en 2010-2011, à l'initiative des Départements de l'Environnement et de l'Education, a pour objectif de veiller à la dynamisation de l'EDD dans l'ensemble de la communauté éducative.

2. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Les principales lignes et les objectifs spécifiques de ce projet incluent :

• Générer des valeurs, des attitudes et des comportements durables afin de former des citoyens capables de réagir et de promouvoir l'amélioration de l'environnement.

• Perfectionner la connaissance de l'environnement du pays et de la culture du développement durable en insérant **l'environnement** dans l'ensemble des matières du **programme scolaire** et des domaines de connaissance enseignés, tout en perfectionnant l'interdisciplinarité en améliorant l'offre éducative et les ressources pédagogiques disponibles pour les établissements scolaires.

• **Inscrire la protection de l'environnement comme élément essentiel dans les établissements scolaires**, en veillant à l'amélioration de la gestion des ressources déjà présente au quotidien dans les écoles, comme la prévention, la réduction et la collecte des déchets, la consommation d'eau, la consommation et l'usage rationnel du matériel scolaire, le bruit, la consommation d'énergie, etc., ainsi que dans l'environnement proche des écoles (transport et mobilité durable, prendre soin des alentours de l'établissement scolaire, etc.).

• Impliquer toute la communauté éducative des écoles (élèves, enseignants, personnel non-enseignant, parents d'élèves) et les administrations autour d'un projet commun, et dynamiser un réseau d'échanges et de communication entre les écoles.

Environ 6 200 élèves participent, chaque année, aux activités d'EDD organisées dans les établissements scolaires par le *Centre Andorra Sostenible* (Centre Andorre Durable) et les équipes d'éducation environnementale du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable. Actuellement, le programme « Ecole Verte » est présent dans 19 des 29 établissements scolaires du pays (65%) et compte 7 237 élèves, 66% du total des élèves.[1] Sept écoles du pays participent aussi au Réseau des écoles associées à l'UNESCO au travers

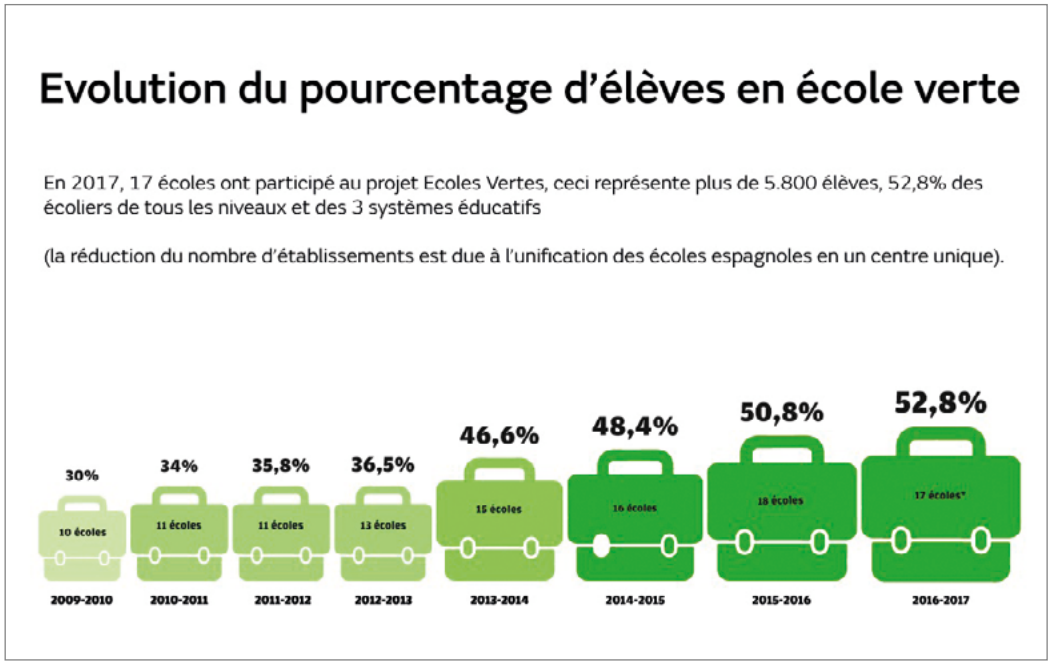

3. Données pour l'année scolaire 2016-2017 : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

d'activités et de projets dynamisés par le Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur et la Commission Nationale Andorrane pour l'UNESCO, comme des expositions ou des conférences.

Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté Démocratique (4.7)

Le Gouvernement de la principauté d'Andorre, grâce au travail d'une équipe interministérielle, a tenu à faire de l'Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté Démocratique un élément essentiel de l'éducation en Andorre mais également de son action au niveau des instances internationales. Le travail, au niveau national, inclut, en effet, des projets éducatifs dont le but est de promouvoir les Droits de l'Homme, le respect, la non-discrimination en milieu scolaire, faciliter la participation démocratique, favoriser la cohésion du groupe, privilégier l'apprentissage des valeurs, des habilitées sociales et inciter les élèves, dès leur plus jeune âge, à avoir un sentiment d'engagement et de responsabilité.

L'Andorre participe, par ailleurs, au programme « Éducation à la citoyenneté démocratique et aux Droits de l'Homme » du Conseil de l'Europe depuis 2001 et au « Programme Mondial pour l'éducation aux Droits de l'Homme » des Nations Unies.

L'éducation pour la paix et les Droits de l'Homme est obligatoire dans les trois systèmes éducatifs. Il s'agit de maîtriser, comme individu et comme citoyen, les règles élémentaires de la vie en société et de les mettre en œuvre dans le cadre scolaire.

L'élève acquiert des repères dans plusieurs domaines :

- Les droits et les devoirs du citoyen
- Les notions de responsabilité et de liberté et le lien qui existe entre elles

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence.

L'enseignement de ces valeurs est, de plus, abordé en tant que processus éducatif intégrateur conçu pour générer une conscience critique sur la réalité mondiale et faciliter des outils de participation et de transformation sociale en tant qu'élément clé du développement humain juste et équitable.

Par ailleurs, l'Université d'Andorre et le Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur sont en train de finaliser l'actualisation du *Bàtxelor* (premier cycle universitaire) en sciences de l'éducation pour la formation des enseignants de maternelle et enseignement primaire afin de retravailler l'enseignement des compétences pour une citoyenneté démocratique. De plus, un Master va être créé afin de compléter la formation des enseignants. Celui-ci s'adresse aux professeurs et inclut un module à part entière sur l'enseignement de la démocratie et de la citoyenneté globale et démocratique. L'enseignement sur les compétences de la citoyenneté démocratique de ce Master est conçu en coopération avec le Conseil de l'Europe.

Il est important de souligner que l'offre de **l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle** en Andorre est relativement limitée. En effet, en raison du petit nombre d'étudiants andorrans, l'Andorre ne peut pas proposer de formations dans tous les domaines. Il existe néanmoins l'*Université d'Andorre* et un Centre de formation professionnelle. L'Université d'Andorre a, au fur et à mesure, diversifié son offre et propose actuellement des formations présentielles et virtuelles. De son côté, le Centre de formation professionnelle propose une dizaine de formations en correspondance avec les débouchés professionnels présents en Andorre. Celles-ci sont

diverses et ne correspondent pas à une seule branche d'activité : Diplôme en formation professionnelle en Informatique, en professions sanitaires et sociales, en esthétique et maquillage, en secrétariat multilingue etc. Le Lycée français propose également quelques formations professionnelles qui complètent l'offre du système andorran.

L'Université d'Andorre propose des *Bàtxelors* (premier cycle universitaire) et des Masters en infirmerie, gestion d'entreprise, sciences de l'éducation, informatique ou en droit, entre autres. Il est intéressant de souligner que l'Université d'Andorre a passé un accord avec l'Université Ouverte de Catalogne (UOC) afin de créer un double diplôme pour les cursus universitaires disponibles dans les deux universités. Les étudiants doivent suivre un certain nombre de crédits en commun et compléter, le cas échéant, avec les crédits manquants, de façon virtuelle ou présentielle. L'Université d'Andorre offre aussi des diplômes de troisième cycle (Doctorat), ainsi que deux formations professionnelles supérieures. Les diplômes d'État issus par l'Université d'Andorre sont adaptés aux principes de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.

Malgré l'effort de diversification de l'offre des études supérieures disponibles et des conditions d'études optimales en raison du petit nombre d'étudiants, nombreux sont ceux qui choisissent de partir étudier à l'étranger. Une large majorité d'étudiants andorrans partent en Espagne ou en France, principalement à Barcelone ou à Toulouse

Le secteur privé andorran, et notamment le secteur financier, s'est tout particulièrement engagé pour contribuer à l'aboutissement de l'Objectif pour une Education de qualité. Compte tenu de l'excellent taux de scolarisation des élèves de 6 à 16 ans,voire 18 ans, en Andorre, l'entité bancaire Crèdit Andorrà et sa Fondation ont effectivement mis l'accent sur des collaborations et l'octroi de bourses d'études afin de garantir l'accès équitable et inclusif aux études supérieures, mais aussi des initiatives pour la promotion de l'éducation tout au long de la vie. Crèdit Andorrà est, en effet, une entité qui offre des bourses d'études complètes pour des étudiants de troisième cycle ainsi que des prêts étudiants. L'entité mise également sur l'organisation de nombreuses conférences organisées en Andorre à l'attention d'un public divers. Ces conférences, à caractère souvent scientifique, rencontrent un succès certain et permettent la diffusion d'information pour une meilleure qualité de vie (conférences sur les traitements de la maladie cœliaque, la maladie d'Alzheimer, la sclérose en plaques, par exemple).

La participation économique de la Fondation a également permis de maintenir divers projets éducatifs en coopération avec l'Université d'Andorre et de rendre les inscriptions plus accessibles aux étudiants. Il s'agit en particulier de formations universitaires comme le cycle de perfectionnement professionnel, le mastère en droit andorran qui en est à sa 13ème édition, une formation en monitoring, suivi et analyse des réseaux sociaux, et l'accès à une formation de sage-femme en coopération avec l'Université de Barcelone.

Par ailleurs la Fondation Crèdit Andorrà a créé un espace pour les personnes âgées en Andorre. De nombreuses activités y sont proposées gratuitement et en particulier des formations et activités sur les nouvelles technologies (programme power point, édition de publications, vidéos digitales, données sur le *cloud*, et stimulation de la mémoire au moyen de l'informatique).

respectivement, mais aussi dans le reste de l'Europe. Une des particularités de l'Andorre est que le Gouvernement propose des bourses dites « transportables » qui permettent aux Andorrans d'étudier à l'étranger. En effet, l'Andorre voit dans ces études à l'étranger un enrichissement et une façon de contourner l'offre interne de formations qui ne peut couvrir tous les choix des étudiants andorrans.

Cette casuistique est néanmoins problématique pour le suivi des étudiants andorrans. Le Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur s'est efforcé au cours des dernières années de mettre en place une base de données contenant des informations sur les étudiants andorrans à l'étranger, contenant notamment les études suivies par ceux-ci et leur lieu de résidence ou centre d'études. Ces informations ne sont néanmoins pas simples à obtenir. Le Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur s'efforce de recouper des informations obtenues via différents canaux. Le forfait de ski pour les étudiants, par exemple, étant subventionné par le Gouvernement, ceux-ci doivent démontrer leur statut d'étudiant lorsqu'ils le sollicitent et apportent alors des informations transmises au Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur. C'est également le cas lorsqu'ils sollicitent le carnet de transport public pour étudiants. En outre, les étudiants qui obtiennent une bourse du Gouvernement andorran pour les études supérieures sont, de fait, suivis par le Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur puisque les étudiants ont alors l'obligation de communiquer leurs études et les résultats obtenus.

Ainsi, le Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur s'efforce de compiler des informations de différentes sources afin d'établir une base de données la plus fiable possible. Le Ministère est conscient que cette base de données n'est, pour l'instant, pas tout à fait complète. Néanmoins, elle offre désormais des informations cohérentes, en phase avec la réalité. Le Gouvernement étudie cependant encore les moyens d'obtenir ces informations de façon plus directe et plus officielle, sans entraver la liberté de chacun de communiquer, ou pas, des informations considérées comme personnelles.

Sur le plan international

Sur le plan de la coopération au développement, la principauté d'Andorre octroie aux projets éducatifs une place de choix. En effet, les efforts mis en place pour une éducation de qualité au niveau national le sont également au niveau international. Une éducation équitable et de qualité est essentielle pour permettre un changement dans les pays en voie de développement. C'est pourquoi le Ministère des Affaires Etrangères accorde la plus grande attention à la qualité et à la cohérence des projets éducatifs qui lui sont soumis pour une éventuelle subvention.

Projet éducatif d'excellence en Bolivie pour les enfants des rues *(Cooperand amb Llatinoamèrica)*

Le projet élaboré par l'ONG andorrane *Cooperand amb Llatinoamèrica* (Cooperand auprès de l'Amérique latine) illustre cette volonté d'une éducation de qualité, d'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires et d'apporter de réelles possibilités d'insertion professionnelle.

Ce projet s'adresse aux enfants des rues de Santa Cruz, en Bolivie. *Cooperand amb Llatinoamèrica* travaille en collaboration avec un homologue local qui mène un grand projet dédié aux enfants des rues de Santa Cruz avec la volonté de leur offrir un encadrement, de les scolariser et de leur offrir des formations professionnelles (menuiserie, jardinerie, etc.). Les stratégies de lutte

Victòria Ticó/ Projet éducatif de sensibilisation pour la protection environnementale et de la faune sauvage, Kisoro, Ouganda /ONG Daktari

contre le problème des enfants des rues impliquent, effectivement, la réinsertion de ces derniers dans la société.

Cooperand amb Llatinoamèrica a alors fait le pari d'une formation d'excellence aux nouvelles technologies. En 2013, la phase pilote de ce projet a permis à 10 000 enfants de suivre une introduction aux nouvelles technologies. Depuis 2014, et ce jusqu'en 2018, cette association exécute un projet en 4 phases, qui consiste à créer et à mettre en œuvre une formation de l'enseignement secondaire et supérieur de technicien en solutions numériques et d'opérateur en informatique. Les bénéficiaires sont les élèves du foyer Don Bosco (enfants des rues présentant un risque d'exclusion sociale) afin que ceux-ci développent un intérêt et atteignent un niveau d'études suffisant. Les élèves qui suivent cette formation effectuent des stages dans des entreprises et des institutions importantes du pays. Des programmes de comptabilité originaux ont été développés et vendus à des entreprises qui ont également proposé des contrats de travail à certains étudiants. Ceux qui n'ont pas encore fini la formation voient en cette réussite une motivation supplémentaire, aux vues de leur parcours personnel difficile, ainsi que de véritables futures possibilités d'emploi et d'insertion sur le marché du travail.

Le Ministère des Affaires Etrangères apporte chaque année, depuis 2013, environ 47.500 euros à ce projet, soit entre 26 et 34% du coût du projet qui a fait l'objet, en 2014, d'une visite de la part de l'agent du Ministère en charge de la coopération au développement. Ce projet a, en effet, eu un coût total de 894.559 euros sur 5 ans dont 239.150 ont été financés par le Gouvernement d'Andorre, soit 26,73% du projet.

Accès à l'éducation pour des jeunes filles des communautés rurales du Honduras (*Mans Unides*)

En 2016, afin de permettre à des jeunes filles des zones rurales du Honduras de pouvoir poursuivre une éducation secondaire inexistante dans leurs communautés d'origine, l'ONG andorrane *Mans Unides* s'est engagée afin de rendre possible ce projet. Celui-ci a permis la construction d'une résidence pour les jeunes femmes

étudiantes du secondaire et de l'enseignement supérieur provenant des zones rurales et qui n'ont pas accès à un système éducatif dans leur région d'origine. Cette résidence leur permet d'avoir un lieu adéquat ou résider et également d'étudier dans de bonnes conditions. De plus, ces jeunes femmes ont, grâce à ce projet et à la collaboration de l'association *Colaboración y Esfuerzo* (Collaboration et Effort) du Honduras, accès à un système de bourses, ainsi qu'aux activités et aux formations proposées dans cette résidence par l'association. Ce projet permet donc à des jeunes filles d'accéder à une éducation secondaire ou supérieure auxquelles elles n'auraient pas eu accès et favorise l'autonomisation des jeunes filles vulnérables. Le Gouvernement andorran a financé 40.000 euros des 173.063 euros du coût total du projet, soit 23,11% du total.

Promotion et développement de la scolarisation des mineurs en situation de pauvreté à travers les enseignements musicaux, artistiques et culturels, Madagascar (Aigua de Coco)

L'association *Aigua de Coco* (Eau de Coco) promeut depuis 1994 des projets de coopération en matière d'éducation et de sensibilisation environnementale au Cambodge et à Madagascar.

Aigua de Coco, Madagascar

En 2016, le Gouvernement d'Andorre a souhaité financer un projet d'*Aigua de Coco* dont le but était de promouvoir et développer la scolarisation de mineurs en situation de pauvreté à travers les enseignements musicaux, artistiques et culturels, à Madagascar, en collaboration avec l'ONG locale Bel Avenir.

L'enseignement artistique offert par le projet était assujetti à la scolarisation et à la présence assidue des bénéficiaires à l'école. À travers divers enseignements artistiques, un centre d'éducation et de loisir a été mis à la disposition des jeunes et des enfants afin de prévenir des situations de risques, d'abus, de mendicité ou de prostitution. Par ailleurs, le programme a réservé 10 % des places aux enfants ayant un handicap physique ou mental.

Le coût total de ce projet était de 52.370 euros et le Ministère des Affaires Etrangères andorran en a financé 58%, c'est à dire 30.600 euros.

6
EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT

ODD 6

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

L'eau est une ressource naturelle, rare, indispensable à la vie et à la grande majorité des activités économiques. Elle est irremplaçable, irrégulière dans sa disponibilité aussi bien au niveau temporel que spatial, facilement vulnérable et susceptible d'utilisations successives.

Une eau potable et accessible pour tous est un élément essentiel du monde dans lequel nous voulons vivre. L'Andorre a la chance d'être un pays de montagne situé en haut de bassin versant ce qui permet de disposer d'une eau naturelle de bonne qualité et, pour le moment, en quantité suffisante. En ce sens, la Principauté a atteint la cible 6.1 de garantir l'**accès à l'eau potable à un prix abordable pour l'ensemble de la population.**

Pour la période 1996-2020, le Gouvernement a mis en place le Plan d'Assainissement des Eaux de l'Andorre qui a permis d'atteindre un bon niveau de qualité des eaux superficielles (rivières et lacs). Pour le développement de ce plan, le pays a été divisé en quatre systèmes principaux d'assainissement avec des actions relativement similaires : construction d'un réseau de collecteurs des eaux usées et d'une station de traitement de ces eaux en fin de réseau.

100% des eaux résiduelles provenant des activités domestiques ou du secteur des services sont branchées sur le réseau d'assainissement. En effet, l'ensemble des eaux sont traitées dans les quatre stations principales d'assainissement ou dans plusieurs systèmes d'assainissements autonomes. Ces derniers ont été mis en place pour les villages éloignés des vallées centrales ainsi que pour les stations de sports d'hiver qui ne peuvent pas se raccorder au réseau principal. La capacité d'épuration des eaux usées de l'Andorre est de plus de 150.000 personnes pour une population d'environ 75.000 habitants de manière à pouvoir absorber les pics de pollution dus à la présence des plus de 8 millions de touristes accueillis chaque année. Depuis 2008, la moyenne annuelle des concentrations de polluants à la sortie de toutes

les stations d'épuration est inférieure aux concentrations maximales admissibles.

La construction et l'exploitation ultérieure des infrastructures d'assainissement ne permettraient pas d'atteindre une eau de bonne qualité, sans le travail effectué par le service de nettoyage des rivières de la principauté d'Andorre. Depuis 2012, plus de 4.000 km de rivières ont été nettoyés, ce qui représente une moyenne d'environ 700 km par an.

Afin de contrôler la qualité de l'eau de la rivière, le Ministère de l'Environnement gère un réseau de surveillance des eaux de surface qui compte 37 stations réparties sur l'ensemble du territoire selon une typologie qui détermine la fréquence d'échantillonnage. Les données recueillies permettent d'établir annuellement une carte de la qualité physico-chimique des eaux de surface, afin de suivre de manière optimale les actions liées au Plan d'Assainissement de la principauté d'Andorre.

Suivant une méthodologie similaire, un suivi de la qualité biologique des cours d'eau est effectué annuellement avec un résultat de près de 60% des stations mesurées en qualités excellentes et bonnes. De même, pour évaluer la présence de certains polluants spécifiques, il existe un

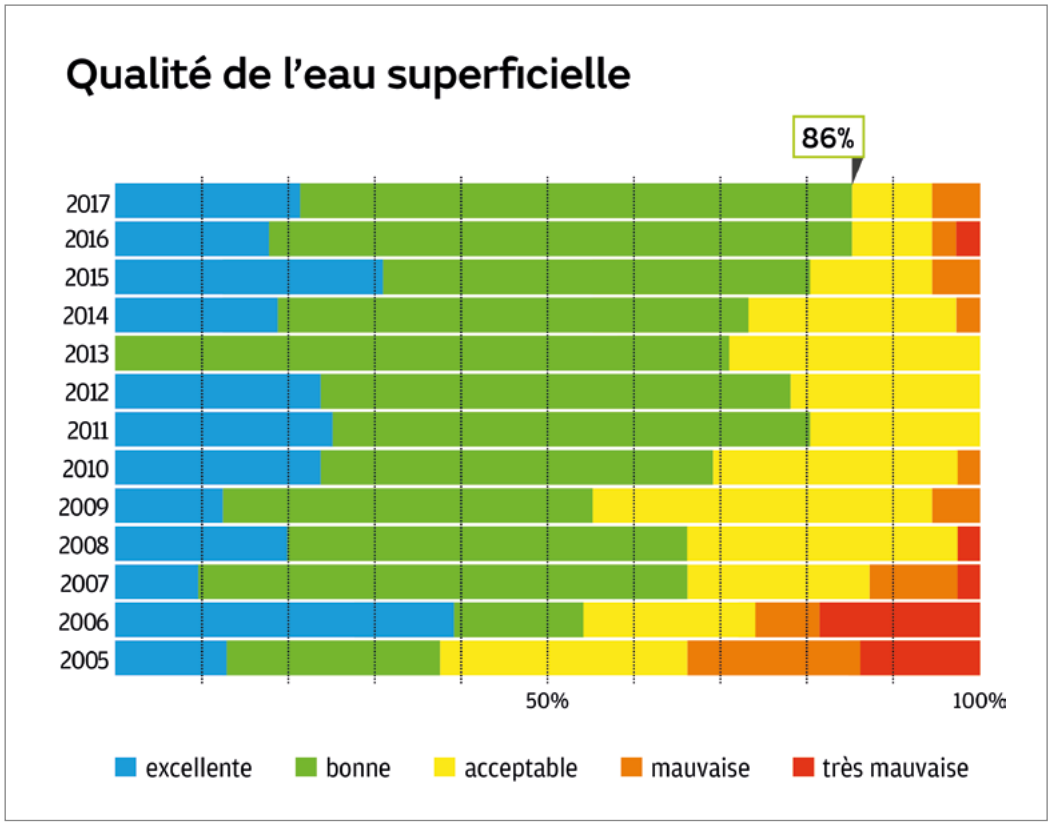

réseau de stations où l'on mesure les substances prioritaires interdites selon la définition de plusieurs directives européennes. Deux campagnes sont effectuées chaque année sur quatre points du pays.

Dans le but d'atteindre la cible 6.5, la prochaine étape consistera en la gestion intégrée des ressources en eau. En effet, le Gouvernement prévoit de mettre en place un nouveau système de gestion de l'eau basé sur une approche intégrée des bassins versants afin de maintenir un bon état général des masses d'eau du pays.

Cette approche tiendra compte de l'ensemble des données recueillies pendant ces 20 dernières années et des objectifs

de qualité prévus pour l'eau des rivières : de bonne à excellente assurant au moins une qualité apte à la baignade et à la vie piscicole et au maximum une qualité compatible avec la production d'eau potable. Ce nouveau système de gestion s'appuiera aussi sur les excellentes connaissances disponibles en relation aux écosystèmes naturels liés à l'eau, en particulier sur les travaux exhaustifs existants sur les zones humides et la végétation des berges.

La période 2018-2020 permettra donc de rassembler les connaissances qui manquent sur l'état actuel de l'eau en Andorre et de définir, à travers un système de participation publique, le nouveau document qui régira la gestion intégrée de l'eau de la Principauté à l'horizon 2030, en gardant à l'esprit l'ensemble des ODD.

Bien que les usages de l'eau évoluent avec le temps, les besoins en eau augmentent alors que les ressources en eau, à long terme et en moyenne, restent constantes. Cela impliquera probablement d'avoir à privilégier certains usages au détriment des autres. Chaque année, le Gouvernement dispose d'études sur la ressource hydrique disponible ainsi que sur la dépense d'eau réalisée.

La moyenne des précipitations de la principauté d'Andorre s'élève à 1.055 mm/an, et la température moyenne du pays est quantifiée à 5,5ºC (1981-2010). Diverses analyses ont permis de déterminer que le pays dispose d'une pluie utile ou excédentaire de 560 mm par an, en moyenne. L'évapotranspiration moyenne représente 58% des précipitations totales. Selon les données précédentes, et compte tenu de la superficie du pays, la *demi-ressource disponible* pour la principauté d'Andorre s'élève à 283 hm3/an (2015).

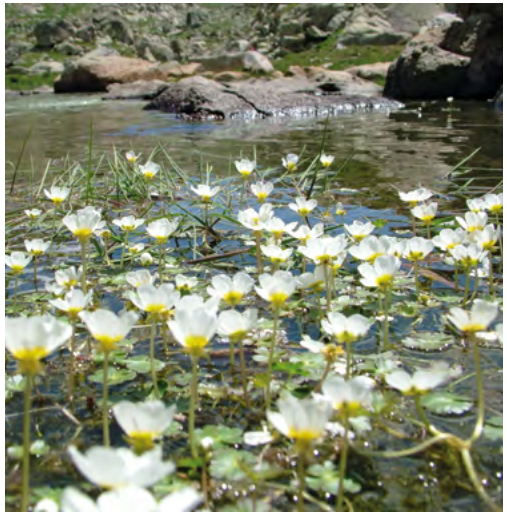

L'analyse des données en 2015 a permis de chiffrer la consommation moyenne urbaine de la principauté d'Andorre, à 161 litres / habitant équivalent/ jour. La dépense de l'eau du pays est attribuée à des utilisations non consommatrices (une grande partie utilisée pour la production d'énergie hydroélectrique) pour environ 30% de la ressource et 5% est due à des utilisations consommatrices (dont 83% pour l'approvisionnement en eau potable). Les 65% restant sont libre dans le milieu et ne subissent pas d'utilisation par l'homme ce qui permet d'affronter la cible 6.4. Néanmoins, plusieurs campagnes d'éducation environnementale ont été menées par le Ministère de l'Environnement pour promouvoir la sensibilisation de la population sur la qualité des écosystèmes aquatiques et sur la nécessité d'économiser l'eau.

Chaque année, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'eau, le 22 mars, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable organise des activités de façon à sensibiliser la population sur l'importance de cette précieuse ressource. Les sujets traités sont très variés et présentés sous différents formats : journées de conférences, animation audiovisuelle sur l'importance de l'eau virtuelle, visites des stations d'épuration avec les écoles et les médias, etc.

Au niveau international, il existe des politiques de coopération transfrontalières étant donné que toutes les eaux du pays

se déversent dans un bassin international. Pour le bassin versant français de l'Ariège, un accord a été signé en 2012 entre le Gouvernement de la principauté d'Andorre et le Gouvernement de la République française pour la gestion conjointe des ressources en eau du bassin hydrographique de la rivière Ariège. Pour le bassin versant espagnol de l'Èbre, une collaboration a été établie en 1989 avec la Confédération hydrographique de l'Èbre, pour la quantification du flux d'eau drainant vers l'Espagne.

Les zones humides en Andorre

Les montagnes andorranes comptent plus de 1 700 zones humides, situées entre 1 300 et 2700 m d'altitude. Le Gouvernement en a fait un inventaire qui comprend la délimitation de chaque zone humide, ses caractéristiques et les communautés biologiques qui y vivent. Bien qu'elles ne couvrent pas plus de 1,3% de la surface du pays, plus de 500 espèces botaniques y ont été inventoriées, soit environ un tiers de la flore du pays, ainsi que 11 habitats de très grand intérêt patrimonial parmi les 94 habitats CORINE répertoriés. Ce sont également des écosystèmes d'une importance vitale pour la faune, car ils servent souvent de zones d'alimentation et de reproduction pour une grande variété d'espèces animales.

Sur le plan international

Comme cela a déjà été mentionné, l'environnement, et en particulier les projets liés à l'eau et à la gestion durable de l'eau sont une des trois priorités de la Coopération au développement andorrane.

En 2015, le Ministère des Affaires Etrangères a participé au financement de la construction d'un puits et d'un abreuvoir à Sangharé, au Sénégal avec l'association andorrane Africand. Outre son travail de sensibilisation de la société andorrane à la diversité et aux cultures africaines, en 2015, l'Association Africand a, en effet, mis sur pied un projet afin de construire un puits et un abreuvoir pour animaux dans le village de Sangharé, au Sénégal. L'objectif était de faciliter l'accès à l'eau à toute la population de Sangharé, et en particulier à son école, et de mettre également l'eau à la disposition des animaux de manière séparée et ce, grâce à la construction d'un puits et d'un abreuvoir. L'approche était cohérente dans le sens où il avait été décidé de construire le puits avec une pompe manuelle afin d'assurer une utilisation rationnelle de l'eau et de ne pas assécher trop rapidement les réserves d'eau souterraine. Le Ministère des Affaires Etrangères a financé 70% de ce projet, c'est à dire 6.650 euros des 9.500 euros que coûtait ce projet.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

ODD 7

Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Les politiques sur le développement durable de l'Andorre ont comme objectif final un modèle de société où le développement économique, la cohésion sociale et la protection de l'environnement sont considérés comme trois aspects d'un même défi stratégique. Dans ce cadre, l'énergie est un élément clé et représente un moteur fondamental du développement humain et de la création de richesse.

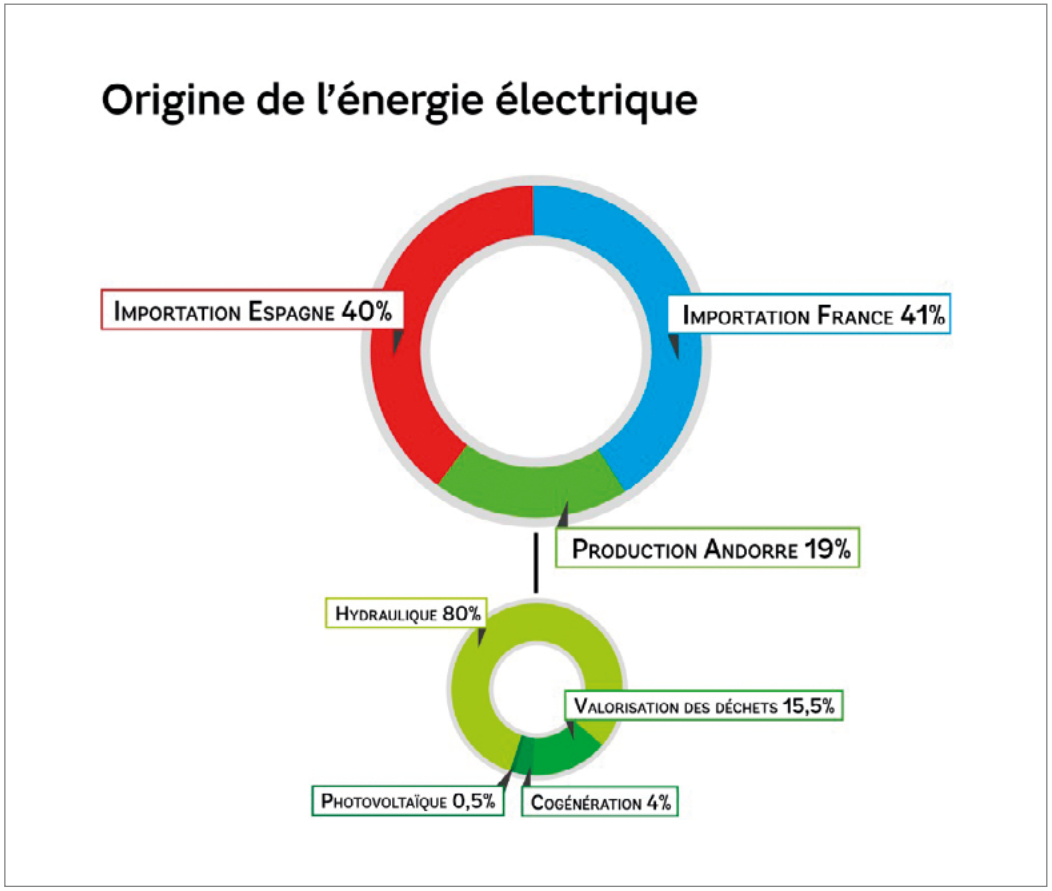

Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable, année 2017

Le projet de Loi sur la transition énergétique et le changement climatique dessine le futur énergétique de l'Andorre ainsi que le chemin pour y arriver, en se basant sur 4 piliers fondamentaux : la croissance économique et le développement, la protection et l'information de l'usager, la prise en compte de l'environnement et la diversification des sources d'énergies et l'accès universel à celles-ci. Ce texte donne un nouvel élan à la transition énergétique grâce à la création de mesures et d'instruments pour avancer vers une société neutre en carbone, qui tienne compte de l'adaptation au changement climatique et augmente sa résilience au moyen de la recherche, l'observation systématique et l'information.

Actuellement, le système énergétique andorran est vulnérable du fait de l'extrême dépendance extérieure. Nous importons, en effet, 83% de l'énergie électrique et

En Andorre,
100% de la population
a accès à des services
énergétiques fiables
et modernes,
à un coût abordable.

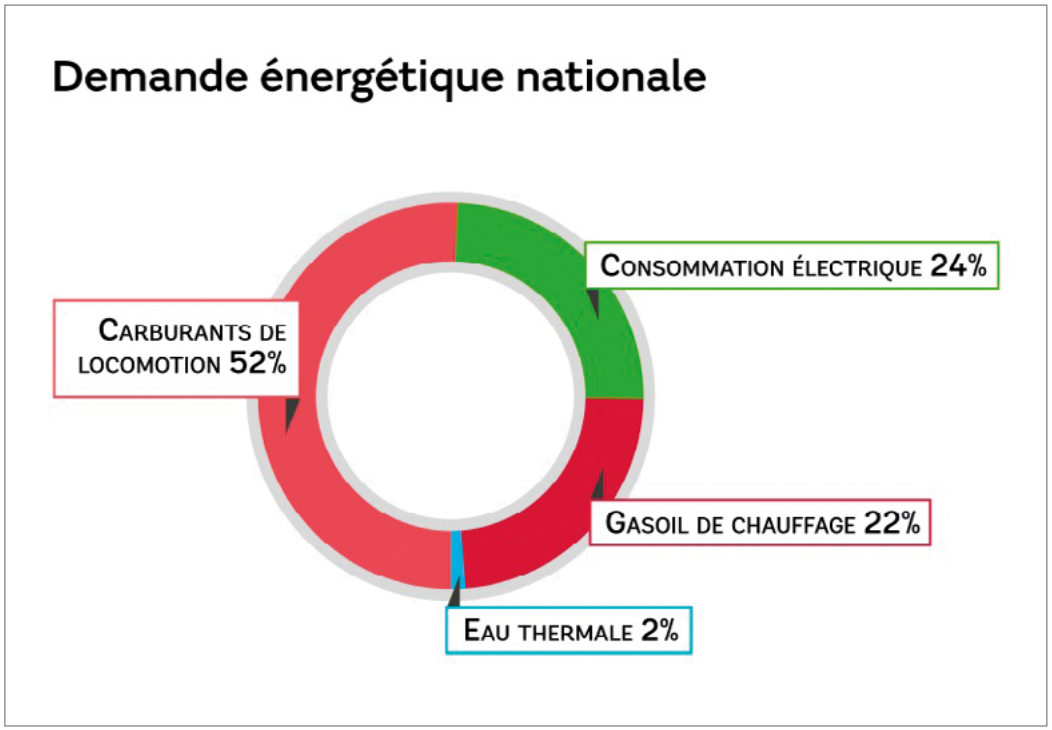

Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable, année 2017

100% des combustibles. L'électricité consommée (environ 600 GWh/an) est produite au niveau national à hauteur de 17%, avec une production majoritaire d'origine hydraulique (85%), suivie de la valorisation énergétique de déchets (14%). La production d'énergie d'origine photovoltaïque augmente et représente actuellement 0,6% de la production nationale (1.200 KW installés depuis 2011). Le reste de l'énergie consommée provient des importations en provenance de la France et de l'Espagne.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est nécessaire d'établir une transition progressive vers un nouveau modèle énergétique, basé sur le développement durable et la sobriété en carbone. Celui-ci doit pouvoir garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique et l'accès à l'énergie pour les familles et les entreprises à des prix compétitifs, et également réduire la dépendance de l'Andorre aux importations.

L'Andorre dispose d'un grand potentiel en énergie solaire, pourtant la demande énergétique globale du pays représente uniquement 0,4% du rayonnement solaire reçu.

Le Gouvernement andorran travaille dans deux domaines essentiels pour aller de l'avant de manière cohérente:

• **le schéma sectoriel d'infrastructures énergétiques** : il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire nécessaire pour le déploiement des infrastructures de production d'énergie renouvelable ou à haute performance énergétique et à faibles émissions. Il a permis d'identifier le potentiel en énergies renouvelables de l'Andorre et a défini les infrastructures nécessaires de production locale pour le déploiement du nouveau modèle énergétique du pays ;

• Le développement du **projet de *Loi sur la transition énergétique et les changements climatiques*** qui traite, entre autres, des mécanismes et des mesures qui doivent catalyser cette transition : mobilité durable, réduction de l'intensité énergétique globale, économies d'énergie dans le bâtiment, et réduction des émissions en accord avec notre engagement de Contribution Prévue Déterminée au niveau national dans le contexte de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, entre autres.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, le projet de Loi prévoit que le Gouvernement développe une Stratégie énergétique nationale et de lutte contre le changement climatique qui prenne en compte la possibilité d'exploiter le potentiel des énergies renouvelables du pays en accord avec la planification territoriale. Le projet de Loi prévoit la possibilité, aussi bien pour les entreprises privées que pour les particuliers, de produire de l'énergie de source renouvelable en favorisant également l'autoconsommation. Dans ce but, une nouvelle typologie de planification urbaine permettra de créer un « usage énergétique » du sol et, en parallèle, il est prévu de donner des aides à l'autoconsommation et à la production distribuée d'électricité.

De manière plus concrète, le projet de Loi établit les objectifs de la politique énergétique de l'Andorre de la manière suivante :

• Réduire l'intensité énergétique nationale de 20% minimum pour 2030 et de 30% minimum pour 2050, par rapport à l'année 2010.

• Augmenter la production électrique nationale de façon à atteindre au moins 33% de la demande nationale en 2030, et au moins 50%, en 2050.

• Assurer un pourcentage d'énergie provenant de sources d'origine renouvelable par rapport à la production électrique nationale d'au moins 75%.

En plus du développement des énergies renouvelables, le texte s'appuie sur les mesures suivantes:

• **En faveur de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie :** principalement dans le secteur du bâtiment avec des exigences pour les bâtiments de nouvelle construction qui doivent être planifiés et construits pour avoir une consommation d'énergie quasi nulle dans le sens de la Directive européenne 2010/31/UE, la promotion de la rénovation du parc immobilier existant lors des réformes importantes, et la prévision que les bâtiments publics soient exemplaires. Depuis 2011, le Gouvernement dispose d'un programme d'aides financières à la rénovation du parc immobilier et à la promotion des énergies renouvelables (RENOVA), qui a pour vocation de réduire les besoins énergétiques du bâtiment ;

• **En faveur du développement de la mobilité durable :** afin de promouvoir l'introduction des véhicules électriques, le Gouvernement a lancé le plan ENGEGA qui prévoit des aides directes et des incitations fiscales, pour faire en sorte que d'ici à 2050, la moitié du parc automobile du pays soit constitué de véhicules électriques. Cette mesure était déjà prévue par le Livre blanc de l'énergie, en 2012. Actuellement, la pénétration du marché est de 5%, ce qui situe l'Andorre dans le top 5 européen. De plus, il est prévu de promouvoir l'intermodalité et la mobilité qui privilégie les personnes ainsi que le transport collectif vis-à-vis de l'individuel.

Les différents acteurs impliqués, aussi bien les associations d'ingénieurs que les architectes, les entreprises du secteur et les distributeurs d'énergie, ont montré leur soutien à ce nouveau texte de loi. Ils sont favorables aux possibilités qu'offre ce nouvel instrument de par son soutien à la création d'activités économiques à haute valeur ajoutée et à la croissance qui en découlera.

Depuis le début des années 2000, l'intensité énergétique de l'Andorre est relativement stable entre 98 et 116, comparable avec les 118-122 de la zone euro. Ce nouveau scénario énergétique et l'évolution continue des technologies ouvrent des perspectives intéressantes pour l'Andorre. Celles-ci devraient nous permettre de réduire les dépendances externes et de produire un tiers de l'électricité dont le pays a besoin à moyen terme (2030). Le déploiement d'infrastructures prévu, en plus de renforcer la souveraineté du pays en matière d'énergie, contribuera à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre et au développement d'un nouveau secteur productif en Andorre, créateur d'activité économique et porteur d'haute valeur ajoutée.

L'entreprise publique FEDA est un moteur et un accélérateur du modèle de transition énergétique ainsi qu'un agent important pour la transformation du modèle économique national et l'amélioration du service aux citoyens. En effet, le secteur énergétique offre d'importantes opportunités de développement économique ce qui permettra une augmentation de la compétitivité de ce secteur. **FEDA incorpore depuis 2016 les Objectifs pour le Développement Durable dans son rapport d'activités, et s'attèle, entre autres, à la diminution des émissions liées à la production d'énergie, aux aspects liés à la conservation de la biodiversité et à la qualité des paysages de l'Andorre.**

ACTUA

Un autre axe de travail de la Fondation ACTUA est celui de l'énergie. Conjointement avec le secteur de la mobilité, le changement du modèle énergétique est l'un des grands défis que doit relever l'Andorre. En effet, c'est l'un des secteurs où les nouvelles technologies et l'innovation ont un grand potentiel. L'un des projets d'ACTUA a été réalisé en collaboration avec l'Observatoire du développement durable d'Andorre (OBSA) : l'utilisation du *City Scope* comme plate-forme pour explorer le potentiel des toits des bâtiments en Andorre pour produire de l'énergie solaire photovoltaïque. Le projet a été initié par l'OBSA et a fourni des informations sur le potentiel énergétique, la rentabilité économique et les bénéfices environnementaux des installations solaires hypothétiques sur les toits des bâtiments. Toutes ces informations ont été téléchargées dans une maquette interactive qui peut être consultée par toute la population.

De plus, en collaboration avec le MIT, FEDA et l'OBSA, ACTUA travaille sur la caractérisation de la consommation d'énergie, à Andorre-la-Vieille et Escaldes-Engordany, par le biais de mesures conventionnelles et de compteurs intelligents (Lightweight) afin de caractériser leur dynamique temporelle et d'explorer le potentiel des technologies *Smart Grid* et *Blockchain* pour partager et échanger de l'énergie entre les bâtiments à l'échelle d'un quartier ou au sein d'un même bâtiment. A cet égard, un projet

pilote de mise en œuvre réelle est en cours d'élaboration dans la zone d'étude.

Sur le plan international

• En novembre 2017, FEDA et le groupe Électricité de France (EDF) ont signé un protocole d'accord qui ouvre de nouvelles voies de collaboration entre les deux sociétés après près de 30 ans de coopération mutuelle. Le protocole s'inscrit dans la politique de diversification des activités que FEDA réalise au niveau énergétique, ainsi que dans les futurs projets industriels et technologiques. Le principal nouveau terrain de collaboration entre les deux entreprises comprend les aspects liés à la transition énergétique. En effet, FEDA et EDF partagent les mêmes objectifs pour la réalisation d'un nouveau modèle énergétique respectueux de l'environnement. A cet égard, la coopération entre les deux sociétés sera également réalisée dans le domaine de la mobilité électrique, ainsi que dans le développement de nouvelles plates-formes *Smart Building* et *Smart Home* pour promouvoir les économies d'énergie dans les maisons privées et les bâtiments publics en Andorre.

Les deux sociétés prévoient de mettre en œuvre des activités de développement du tourisme industriel à travers des circuits entre l'Andorre, l'Ariège et Toulouse, avec l'inclusion de musées et de zones industrielles dans les deux territoires. A cet égard, FEDA dispose déjà du musée de l'électricité d'Engolasters et de la route hydroélectrique.

Le protocole de collaboration prévoit également que FEDA et EDF travaillent ensemble sur l'étude et la mise en œuvre de projets basés sur la cogénération électrique, la récupération de l'énergie thermique, et le développement d'infrastructures basées sur l'énergie photovoltaïque et éolienne.

• L'Andorre collabore assidument avec le Pôle de compétitivité DERBI pour l'organisation de journées d'échanges en matière d'énergie afin d'explorer les possibilités de collaboration. Cet organisme réunit, en région Occitanie - Pyrénées Méditerranée, les acteurs impliqués dans le développement de la filière des énergies renouvelables. Il a pour mission de développer, aussi bien au niveau national qu'international, l'innovation, la recherche, la formation, le transfert de technologie, le développement et la création d'entreprises dans le domaine des énergies renouvelables appliquées au bâtiment et à l'industrie.

• Par ailleurs, le Gouvernement et FEDA collaborent également avec l'École d'ingénieurs Sup'EnR de l'Université de Perpignan, avec qui il est prévu de signer prochainement un accord de collaboration pour faciliter, moyennant des bourses, la formation des étudiants andorrans dans les domaines de l'énergie.

• Finalement, le Gouvernement collabore avec la *Toulouse School of Economics* pour les sujets relatifs aux changements climatiques et aux énergies renouvelables.

11
VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES

ODD 11

Faire en sorte que les villes
et les établissements humains soient ouverts à tous,
sûrs, résilients et durables

La petite dimension territoriale de l'Andorre et sa population restreinte, mais également la cohésion sociale existante et un taux de chômage particulièrement bas (2,4% pour la population de plus de 16 ans) permettent d'éviter des poches d'extrême pauvreté. Ces éléments expliquent que l'Andorre ne présente aucun quartier pouvant être assimilé à des taudis, des bidonvilles ou des quartiers insalubres.

En effet, 100% de la population a accès à un logement avec eau potable et électricité. Par ailleurs, aucun « sans abri » n'est enregistré en Andorre et personne ne se trouve actuellement sans logement. Ceci est dû au fait que les services sociaux couvrent les nécessités basiques – le logement, eau, électricité, chauffage, nourriture et hygiène- des **45 personnes** qui sont sans ressources économiques et qui, sans l'aide des services sociaux, seraient peut-être sans logement. En ce qui concerne la protection des personnes ayant peu de ressources contre les coupures d'eau, d'électricité et de chauffage, il n'existe, pour l'instant, pas de législation en vigueur. Néanmoins, il existe un protocole *de facto* entre les compagnies de services et les services sociaux. Pour l'instant, ce sont ces derniers qui préviennent les compagnies afin que l'accès à ces services ne soient pas coupés aux familles dont ils assurent le suivi, prenant en charge les factures non payées, le cas échéant. Afin de remédier au caractère non formel de ce protocole, un projet de Loi a été déposé au *Consell General* le 1er février 2018. Ce projet de **Loi sur la transition énergétique et sur le changement climatique** introduit dans son article 45 la notion de « précarité énergétique » et interdit aux entreprises et entités de ce secteur de couper l'accès à leurs services aux personnes en situation réelle ou potentielle de précarité énergétique, sans l'avis du Ministère en charge des services sociaux.

La faible dimension territoriale de la principauté d'Andorre ainsi que son enclavement au cœur du massif des Pyrénées expliquent que seuls 20% environ du territoire soient constructibles. Ceci entraîne des tensions sur le marché immobilier andorran et se traduit par une demande supérieure à l'offre disponible donc une augmentation des loyers. En effet, 65,7% de la population habite dans un logement loué. Les prix des loyers au sein des deux villes les plus construites et qui accueillent 46,5% de la population sont considérés comme trop élevés par rapport au salaire minimum qui est de 1.017,47 euros par mois pour 40 heures par semaine pour les plus de 18 ans, et au salaire moyen qui était de 2.017,74 euros au 1er janvier 2018.

Paroisse	Prix de la location au m² pour l'année 2016
Canillo	6,61 €
Encamp	6,97 €
Ordino	7,35 €
La Massana	7,47 €
Andorra la Vella	7,05 €
Sant Julià de Lòria	5,73 €
Escaldes-Engordany	7,03 €

Département des Statistiques, Ministère des Finances du Gouvernement d'Andorre

Cette préoccupation n'est pas ignorée par le Gouvernement même s'il est vrai que les loyers au sein des autres paroisses sont relativement moins élevés.

Dès 2005, le Gouvernement a mis en place une aide spécifique pour le logement. En 2017, 1.288 personnes (ou familles) ont sollicité cette aide au logement, 872 demandes ont été accordées. Les groupes de personnes ayant obtenu cette aide étaient repartis comme suit :

Groupe	Nombre de personnes ou familles
Jeunes	61
Personnes âgées	170
Familles monoparentales	252
Familles nombreuses	53
Personnes handicapées	47
Femmes en situation de violence domestique	15
Autres	274
Total	**872**

Département des Affaires sociales, Ministère des Affaires sociales, de la Justice et de l'Intérieur du Gouvernement d'Andorre

En ce qui concerne la sécurité des bâtiments et des zones constructibles, bien entendu, le Gouvernement prend soin d'établir une liste des zones non constructibles pour des raisons de sécurité. La législation appliquée repose sur la Loi générale d'aménagement du territoire et d'urbanisme du 29 décembre 2000, modifiée par la Loi 08/2006 et par la Loi 16/2012 du 31 juillet 2012[1]. L'article 49 de cette Loi prévoit une définition des « zones exposées aux risques naturels » qui sont qualifiées comme telles sur la base d'études géologiques, et géotechniques ainsi que sur la cartographie des avalanches et des éboulements, et autres risques naturels approuvés et publiés par le Gouvernement d'Andorre. Certains terrains peuvent cependant être considérés constructibles mais soumis à des conditions particulières et avec des exigences de construction spécifiques en fonction des risques.

Afin d'assurer la sécurité et la résilience des différentes zones de la principauté d'Andorre et de ses bâtiments, de nombreux règlements et plans ont été développés. Il existe notamment un Plan territorial national d'urgence de protection civile, des plans spécifiques pour chacun des risques naturels, des plans spéciaux et spécifiques concernant des risques particuliers propres à certaines zones du territoires et des plans d'actions pour la continuité des infrastructures dites critiques telles que le Gouvernement, l'hôpital (l'Andorre ne dispose que d'un seul hôpital), FEDA, et *Andorra Telecom*, unique entreprise de télécommunications d'Andorre.

1. Bulletin Officiel de la Principauté d'Andorre.

L**es avalanches** - Le risque d'avalanches tout au long de la saison d'hiver et au printemps est le risque naturel le plus présent en Andorre. L'Andorre dispose actuellement de plus de 43 dispositifs déclencheurs d'avalanches fixes qui sont utilisés dès que la couche de neige dépasse les 30 cm sur certaines zones stratégiques et répertoriées comme zones à fort risque. Le Gouvernement peut également provoquer des avalanches contrôlées en prévention sur d'autres zones, voire par hélicoptère. D'autre part, il existe également des dispositifs dits de prévention ou déviation d'avalanche comme des murs de contention, des ponts etc. Les stations de sport d'hiver sont légalement responsables de la sécurité sur leur territoire et appliquent donc une série de précautions afin de prévenir les avalanches. En cas de nécessité elles disposent également de leurs propres dispositifs pour provoquer des avalanches de façon préventive. Le Gouvernement est très attentif au respect de ces normes de sécurité.

Par ailleurs le Département de la Protection civile informe régulièrement la population moyennant les medias et les réseaux sociaux en cas de risques d'avalanches sur certaines zones ou en cas de risque particulier pour les skieurs hors-pistes.

Le Gouvernement s'est également attelé à la mise en œuvre de la cible 11.2 en ce qui concerne l'accès à des systèmes de transports sûrs, accessibles, durables et en particulier adaptés aux besoins des personnes vulnérables.

Il est important de rappeler que l'Andorre ne dispose ni de voies ferrées, ni de trams, ni d'aéroport. C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'accorder une attention particulière à la gestion de la mobilité interne qui ne peut se faire que par route. Dans ce sens, le Gouvernement s'efforce d'améliorer et développer les transports publics ainsi que le réseau de mobilité électrique.

En effet, en plus d'améliorer les voies de communications, le Gouvernement travaille pour une amélioration des transports publics collectifs en se basant sur des critères de durabilité en utilisant les nouvelles technologies. L'objectif est également de doter le transport public de véhicules plus efficients et plus accessibles aux personnes handicapées, en accord avec l'Agenda 2030 et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Afin de promouvoir l'usage du transport public par les personnes âgées et les personnes handicapées, le Gouvernement a créé deux cartes qui leur donnent un accès totalement gratuit et illimité aux transports en commun sur tout le territoire. 659 personnes bénéficient de la Carte Bleue pour les personnes avec un handicap reconnu par la CONAVA ;[2] et 5.004 bénéficient de la Carte Magna pour les personnes de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans recevant une pension d'invalidité totale.

Par ailleurs, le pari de la mobilité électrique est un des axes principaux de l'action gouvernementale pour la transition énergétique. Plusieurs instruments ont été mis en place pour promouvoir cette transition énergétique, notamment des subventions afin de rendre l'achat de véhicules électriques plus accessible. Outre ces subventions, le Gouvernement a mis en place une série d'infrastructures nécessaires à ce type de véhicules et de nombreux points de recharge ont été installés.

2. Commission Nationale d'Evaluation des Handicaps (CONAVA).

Ce pari pour la mobilité électrique en Andorre inclut également les véhicules à deux roues. Le Gouvernement et les différentes Mairies ont mis en place une concession pour un système de location de vélos électriques. Jusqu'à présent les bicyclettes et vélos ne représentaient qu'un moyen de transport résiduel aux vues de la géographie très accidentée du pays mais également aux routes souvent peu préparées. La pratique du vélo en tant que sport est néanmoins une pratique répandue parmi des cyclistes entrainés et passionnés, connaisseurs du danger de ce sport sur les routes de montagne. Si le développement de cette pratique est souhaitable au niveau environnemental et de la santé, elle doit être accompagnée de mesures notamment en matière de sécurité routière et d'adaptation de certaines routes à la présence de deux roues.

En ce sens, le Ministère de l'Aménagement du Territoire a présenté au cours du mois d'avril 2018 une campagne de sécurité routière visant les cyclistes : «Andorre, territoire cycliste». L'objectif de cette campagne est de sensibiliser aux dangers de la route et de la circulation toutes les personnes qui utilisent le vélo, autant au niveau professionnel qu'amateur, promouvoir le respect et la coexistence de tous les usagers des voies publiques et faire de l'Andorre une référence en matière de sécurité des cyclistes.

La campagne a été diffusée à la radio et la télévision andorranes ainsi qu'à travers les réseaux sociaux avec des recommandations sur les comportements corrects que les cyclistes doivent avoir lorsqu'ils sont sur la route, ainsi que ceux des autres conducteurs envers les cyclistes. Les messages mettent l'accent sur le respect des règles de circulation et des signalisations, et la prudence en général. Dans le but d'assurer plus de sécurité aux cyclistes, le Gouvernement prévoit également de modifier le Code de la route. Parmi les principaux changements qui seront introduits dans le texte, figurent le caractère obligatoire du port du casque sur les routes interurbaines, que les véhicules respectent la distance minimale d'un mètre et demi lors des dépassements de cyclistes, l'autorisation que les cyclistes circulent en parallèle, et la recommandation d'avoir une assurance en cas d'accident. Ces amendements au Code de la route ont été convenus avec la Fédération cycliste d'Andorre.

Le Programme RENOVA

L'objectif du programme RENOVA, géré par l'Agence de l'Energie et du changement climatique, est de promouvoir la réhabilitation des bâtiments existants grâce à un système d'aides publiques, afin d'améliorer les conditions d'habitabilité, d'accessibilité, de sécurité industrielle et des façades ainsi que de promouvoir l'efficacité énergétique, afin de disposer de bâtiments plus durables du point de vue de l'environnement. De même, le programme promeut l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments existants et nouveaux.

Le programme RENOVA est né en 2011 et depuis, il est devenu le principal instrument pour la promotion des économies d'énergie et de l'efficacité et de l'introduction des énergies renouvelables dans les bâtiments. Les aides accordées oscillent entre 5 et 40% du montant total des projets, en fonction de la typologie de chaque action.

En ce qui concerne la typologie des projets, 78% se réfèrent à des améliorations de l'efficacité énergétique, 7% à l'introduction des énergies renouvelables et 8% à la combinaison d'actions d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

L'appel pour 2018 prévoit un budget de 1,5 million d'euros en subventions directes et 150 000 euros complémentaires, destinés à soutenir l'installation de plaques photovoltaïques. En outre, 13,87 millions d'euros sont encore disponibles pour la garantie de prêts dans le cadre du programme.

L'analyse des subventions qui ont été accordées depuis le début du programme par l'Office de l'Energie et du changement climatique montre que la plupart des actions sont menées dans des maisons individuelles d'environ 30 ans, et consistent principalement au changement des fenêtres. Ainsi, compte tenu de la volonté de promouvoir des actions ayant un impact plus important sur l'efficacité énergétique des bâtiments et sur la réduction de la consommation, plusieurs modifications du programme ont été approuvées.

Le volet RENOVA + a été créé pour favoriser la réhabilitation globale des bâtiments de manière à obtenir la certification énergétique A ou B.

Le volet RENOVA Photovoltaïque intègre une nouvelle approche en éliminant la subvention à l'achat de l'énergie et en intégrant une subvention directe à l'investissement initial à hauteur de 40% du budget des travaux pour aider le photovoltaïque, en tenant compte du fait que le projet de Loi pour la transition énergétique et le changement climatique prévoit l'autoconsommation.

Lors de la rédaction de ce rapport, le Gouvernement avait déjà reçu 737 demandes de subvention, par rapport aux 1 079 de l'année 2017. De plus, au cours de l'année 2017, le programme RENOVA a permis une économie d'énergie nationale de 11,8 GWh / an, ce qui équivaut à 2% de la demande thermique nationale. Les émissions non absorbées dans le pays ont également été réduites de 1% et il a été constaté une économie de l'équivalent de 1 184 000 litres de diesel par an.

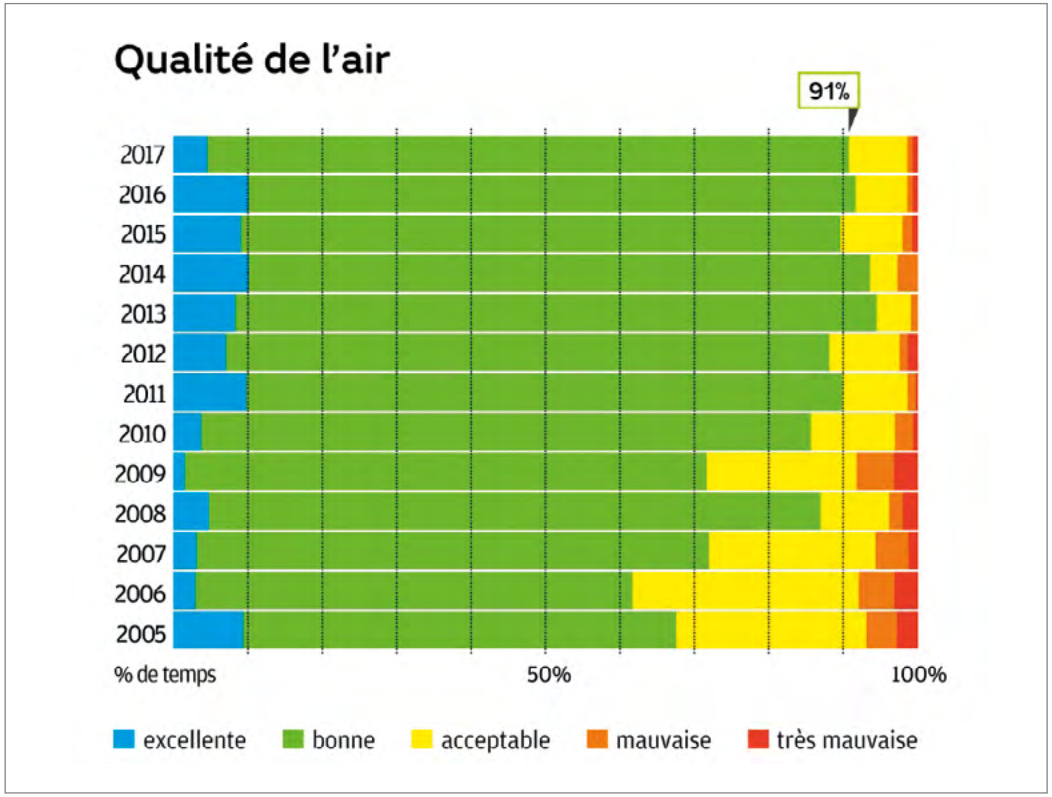

Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable, année 2017

La qualité de l'air

La qualité de l'air est bien entendu un facteur primordial pour la qualité de vie des habitants et pour la conservation de l'environnement. Si la qualité de l'air au niveau des montagnes ne fait l'objet d'aucune préoccupation, celle de la vallée centrale est soumise à un contrôle strict étant donné l'encaissement des montagnes à cet endroit et l'affluence de véhicules à certains moments de l'année.

L'Andorre dispose de stations mobiles pour le contrôle de la qualité de l'air et d'instruments de mesure manuels. Des dispositifs automatiques de mesure contrôlent en particulier la vallée centrale, à savoir Andorra la Vella et Escaldes-Engordany. De plus, une station fixe mesure l'ozone à Engolasters où les données sont représentatives de pratiquement tout le territoire.

De façon synthétique, les résultats pour l'année 2017 sont les suivants :

Mesures	Respectent la règlementation[3]	Respectent les recommandations de l'OMS
Dioxyde de nitrogène NO_2	Oui sauf au niveau des contrôles très proches des zones de trafic routier dense	Oui
Dioxyde de soufre SO_2	Oui	Oui
Monoxyde de carbone CO	Oui	Oui
Particules PM10 et PM 2,5	Oui	Non
Ozone O_3	Oui en ce qui concerne la santé humaine mais pas pour la protection de la végétation	Non

Ainsi, si les études comparatives démontrent qu'il n'y a pas eu d'évolution particulièrement négative en matière de qualité de l'air au cours des 15 dernières années, celle-ci est tout de même un facteur qu'il est nécessaire d'améliorer. **La stratégie 2017-2030 pour l'environnement atmosphérique**, approuvée par le Gouvernement en novembre 2017 en plein accord avec l'ODD 11, fixe ainsi les actions prioritaires afin d'améliorer la qualité de l'air en général et plus particulièrement au niveau des zones de proximité du trafic routier et/ou des lieux avec une faible capacité de dispersion des polluants émis par la circulation des véhicules. La stratégie fait explicitement référence aux valeurs-guides définies par l'OMS en matière de qualité de l'air, en plus des limites établies par les directives européennes transposées dans la législation andorrane.

La sécurité et l'accès aux espaces verts en Andorre

Une des cibles que l'Andorre a atteinte facilement est certainement celle de pouvoir assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs. Les habitants

3. Directives européennes transposées dans la législation andorrane en matière de qualité de l'air.
4. Classement mondial de SafeAround (30/04/2018).

Sculptures de la Route du fer dans les Pyrénées (Ordino, Andorre) - Andorra Turisme

d'Andorre ont la chance de jouir d'un pays considéré comme un des plus sûrs du monde avec un indice de sécurité de 93%[4], placé peu derrière le meilleur indice au niveau mondial qui est de 94,7%.

Cette sécurité est d'ailleurs un des éléments d'attraction de certains touristes voire d'habitants à la recherche de calme et de sécurité.

Par ailleurs, toutes les paroisses d'Andorre possèdent des espaces verts ou des parcs pour enfants en milieu urbain. À ce jour aucune législation ne les oblige à avoir ou conserver un certain pourcentage d'espace vert en milieu urbain. Néanmoins, comme cela a été mentionné, les milieux urbains sont très limités et surtout entourés de milieux naturels très facilement et rapidement accessibles. L'accès à des promenades en montagne pour tous est maintenant assuré grâce à certains chemins où des modifications ont été apportées afin que les personnes handicapées puissent également y accéder. Les montagnes en général sont accessibles à environ 10 minutes des centres urbains, certaines également en transport public.

De plus, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable a développé le *Plan sectoriel d'Infrastructures vertes d'Andorre*. Il s'agit d'un réseau d'itinéraires et d'espaces ouverts présentant un grand intérêt paysager, environnemental et culturel qui permet la mobilité durable et non motorisée et contribue à l'amélioration de la qualité de vie. L'idée est de créer un réseau permettant de relier les espaces naturels, les espaces verts et les espaces ouverts, aussi bien dans un environnement urbain que rural ou naturel. Cette alternative pour parcourir le pays, aussi bien pour les habitants que pour les touristes, permet de réduire les émissions polluantes et à effet de serre et de mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et historique ainsi que la qualité scénique des paysages naturels, ruraux et urbain de l'Andorre.

Cette proximité du milieu naturel assure une qualité de vie aux habitants et une connexion particulière avec la nature qui facilite, comme cela a pu être mentionné, la sensibilité envers les objectifs et les initiatives pour un développement durable.

Résilience et formation

Le Département pour la Protection civile travaille depuis des années en plein accord avec la cible 11.b), en particulier, afin d'augmenter la résilience du pays face aux possibles catastrophes naturelles et le changement climatique.

En coopération avec les Pompiers d'Andorre, la Croix Rouge, le Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur, l'Institut d'Etudes andorranes dont son Centre d'Etudes de la Neige et la Montagne (CENMA), et l'Office de l'Energie et du Changement climatique (OECC), le Département pour la Protection civile travaille activement à la formation et la sensibilisation de la population andorrane.

Les formations en matière de premiers secours et de gestion des risques naturels ont été adressées aux adultes en général mais aussi aux personnes âgées et aux personnes handicapées qui le souhaitaient. Les formations sont également adressées aux élèves des systèmes éducatifs d'Andorre, aussi bien publics que privés.

COOPÉRATION ET RÉSILIENCE : *BOMBERS PER COLÒMBIA*

Des Pompiers pour la Colombie : Les pompiers d'Andorre participent avec les pompiers du Parc de Gelida (Barcelone, Espagne) à un projet qui consiste à envoyer du matériel en bonnes conditions aux pompiers volontaires de Colombie. De plus, les pompiers d'Andorre et de Barcelone se déplacent en Colombie pour former les pompiers volontaires à l'utilisation de ce matériel et à la gestion des catastrophes et risques naturels. Le Ministère des Affaires étrangères d'Andorre a collaboré au financement de ce projet en 2014 et en 2017, en subventionnant du matériel pour les formations apportées aux pompiers de Colombie.

Formation et renforcement des capacités en Colombie- Pompiers pour la Colombie

Nombre de personnes formées sur les risques naturels et premiers secours (8 h)

	2012	2013	2014	2015	2016
Ecoles	40	442	615	814	804
Volontaires		33	21	28	24
Personnes âgées					40
Centre d'accueil pour enfants					14
Service pour l'emploi					43
Accompagnants de ski scolaire					62
Total	**40**	**669**	**636**	**842**	**987**

Département pour la Protection civile, Ministère des Affaires Sociales, de la Justice et de l'Intérieur

Les élèves sont formés à trois âges différents :

Les élevés de 10-11 ans reçoivent une formation principalement en premiers secours, **ceux de 13-14 ans** reçoivent une formation de recyclage des premiers secours adaptée à leur âge ainsi qu'un cours sur l'équipement de première intervention (EPI). **Les élèves de 15-16 ans** suivent une formation de 8 heures dont 4 heures sur la gestion des risques naturels et l'autoprotection. Pour l'année scolaire 2018-2019, ces formations continueront et elles seront plus complètes. Les formations dureront 12 heures et les élèves de 13-14 ans devront en plus pouvoir interpréter le Bulletin météorologique et des risques d'avalanches et seront formés à l'autoprotection au niveau de la famille. En ce qui concerne les élèves de 15 ans, outre le recyclage en premiers secours et la formation en gestion des risques naturels, il leur sera demandé, après la formation, d'établir un Plan d'autoprotection de leur logement sur la base de ce qu'ils auront appris et des cartographies mises à leur disposition.

Ces formations sont élaborées en suivant les recommandations du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 que la Direction pour la Protection civile est en train de mettre en œuvre.

En outre, des formations plus spécifiques pour les volontaires ou les groupes d'intervention pour des situations particulières sont organisées. Ces formations couvrent, entre autres, la gestion des incendies de forêt, la recherche de personnes, la logistique de la gestion des risques naturels, la création d'abris provisoires. Ceci afin de respecter pleinement l'objectif de protection des personnes les plus vulnérables et d'augmenter la résilience des sociétés, en parallèle avec la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai 2015-2030 qui fait partie de la Stratégie internationale pour la réduction des catastrophes des Nations Unies (UNISDR).

La protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel

Le patrimoine culturel est l'un des principaux témoins de l'histoire, de l'identité et de la créativité d'un pays. C'est un devoir essentiel de la société et des pouvoirs publics de préserver cette richesse collective et de la transmettre dans les meilleures conditions aux générations futures. Conformément à l'article 34 de la Constitution de la principauté d'Andorre, l'État doit garantir la conservation, la promotion et la diffusion du patrimoine historique, culturel et artistique. En conséquence, depuis le 29 décembre 2000, la Loi sur l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme prévoit que les communes doivent inclure un catalogue du patrimoine communal qui recoupe et complète la liste établie par l'Inventaire National. Selon la Loi 9/2003 du Patrimoine Culturel, le patrimoine culturel andorran est constitué par les biens matériels et immatériels en relation avec l'histoire ou la culture de l'Andorre et qui, par leur valeur historique, artistique, esthétique, archéologique, paléontologique, ethnologique, urbanistique, architectonique, scientifique ou technique présentent un intérêt culturel. La Loi attribue la compétence en matière de patrimoine culturel au ministère titulaire de la Culture. Elle établit la prévalence de la Loi sur les plans d'Aménagement et une obligation de collaboration entre les administrations en vue de protéger et conserver le Patrimoine National. La Loi prévoit également que des mesures peuvent être adoptées pour éviter sa détérioration ou sa perte en cas de danger imminent.

Au niveau financier, la Loi de 2003 stipule que le Gouvernement doit prévoir un programme annuel d'investissement au moins équivalent à 0,5% du budget prévu pour la construction publique fixé pour l'exercice budgétaire correspondant pour concéder des aides à la conservation

intégrée, la restauration et l'amélioration du patrimoine culturel (immobilier, mobilier et documentaire).

La législation a doté de moyens et a consolidé la structure du service du patrimoine culturel (immobilier et mobilier, monumental et archéologique), la Bibliothèque Nationale et les Archives Nationales qui dépendent du Département du Patrimoine Culturel. De même, depuis 2004, divers règlements ont développé leurs compétences respectives. Dans ce cadre, l'inventaire général, basé sur des registres antérieurs, a permis une croissance notable de la connaissance et de la protection du patrimoine culturel.

Les outils de base qui ont été développés sont le registre national, la carte archéologique et la carte paléontologique qui ont une fonction de suivi et de documentation. Les biens qui intègrent le patrimoine culturel de l'Andorre sont classés en Biens d'Intérêt Culturel (BIC) et en Biens Inventoriés (BI). Cet inventaire est établi et géré par les services compétents du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. Il est à noter que dans le sens des conventions patrimoniales ratifiées par l'Andorre (Conseil de l'Europe et UNESCO), la Loi prend en considération les biens immatériels et les paysages culturels qui constituent deux catégories particulières de BI et des BIC.

Fresques de l'Eglise de Santa Coloma, Andorre. Fonds Photographique du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

D'autre part, l'Andorre s'est dotée d'un Conseil consultatif du patrimoine culturel qui est l'organe consultatif du Gouvernement pour les questions liées au patrimoine culturel. Présidé par le Ministre de la Culture, il est composé de deux membres représentant ce ministère et entre deux et cinq membres nommés par le Gouvernement parmi des personnes expertes et de compétence reconnue dans les différents domaines du patrimoine culturel.

VALLÉE DU MADRIU-PERAFITA-CLAROR

La vallée du Madriu-Perafita-Claror est une vallée glaciaire située au sud-est de la principauté d'Andorre. La vallée couvre une superficie de 42,47 km^2, ce qui représente 9 % de la superficie totale de l'Andorre. Dotée d'un système communal de gestion des terres vieux de 700 ans, cette vallée est un exemple de la manière dont les habitants des hautes vallées pyrénéennes ont su gérer leur espace afin d'en optimiser les maigres ressources. La vallée reflète les mutations du climat, des conditions économiques et des systèmes sociaux, ainsi que la permanence du pastoralisme et d'une forte culture montagnarde. Le site comprend des habitations notamment des cabanes d'été pour les bergers, des champs en terrasse, des sentiers empierrés et des vestiges de fonderie.

Commission de gestion de la vallée du Madriu-Perafita-Claror

Le **1er Juillet 2004,** le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, réuni en sa vingt-huitième session à Suzhou (Chine) a approuvé l'enregistrement de la vallée du Madriu-Perafita-Claror sur la Liste du patrimoine II, dans la catégorie du patrimoine culturel (paysage culturel). C'est le seul site du pays à être classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et il est également reconnu site Ramsar et classé catégorie VI par l'Union internationale pour la conservation de la nature.

12
CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

ODD 12

Établir des modes de consommation et de production durables

Il est évident que les tendances actuelles de production et de consommation sont les principales causes de la dégradation de l'environnement. C'est la raison pour laquelle il est devenu impératif de passer à une consommation et à une production durables et, par conséquent, découpler le développement économique de la dégradation de l'environnement et de la diminution des ressources.

La consommation et la production durables représentent un point décisif dans l'approche du développement durable du Gouvernement d'Andorre. En ce sens, le 9 novembre 2016, le Gouvernement a approuvé la troisième révision du *Plan National de gestion des déchets* pour la période 2017-2020, comme indiqué à l'article 11 de la loi 25/2004 sur les déchets. En Andorre, la gestion des déchets dépend des communautés locales pour le ramassage et du Gouvernement pour le traitement final des déchets : exportation pour le recyclage ou élimination. L'ensemble des actions pour la gestion des déchets est régi par le *Plan national des déchets* approuvé en 2001 et revu périodiquement. Celui-ci établit les objectifs à atteindre en 2020. La Commission de Coordination et Développement du Plan National, qui réunit des représentants des administrations, des experts de la gestion des déchets et de la santé, des associations de protection de l'environnement et la Chambre de commerce, d'industrie et des services se réunit périodiquement pour faire le point sur les actions en cours et à venir.

Cette troisième révision du Plan a permis de:

• Mettre à jour le cadre réglementaire concernant la gestion des déchets. ;

• Évaluer la gestion effectuée au cours de la période précédente ;

• Définir les lignes d'action et les objectifs pour la période 2017-2020.

En 2017, 125.500 tonnes de déchets ont été traitées (30% dans le pays et 70% ont été exportés pour leur traitement). Les dernières données montrent une amélioration de la collecte sélective du verre avec une augmentation de 2,4% et une augmentation de celle des emballages de 6% grâce, entre autres, à la campagne d'inspection auprès des grands producteurs de déchets comme le secteur hôtelier et aux campagnes de sensibilisation auprès de la population. Ces deux lignes seront maintenues pour continuer à améliorer les résultats.

En ce qui concerne le papier, on observe une baisse de 2,7% de la collecte sélective en raison de la diminution de l'utilisation du papier grâce à la digitalisation de l'information.

Les cinq axes principaux de travail jusqu'en 2020 sont les suivants:

1. La prévention dans la production de déchets, première priorité dans la hiérarchie de gestion des déchets définie par la loi. Parmi les 21 actions proposées dans le plan national 2017-2020, dix font référence à la prévention des déchets avec des actions prévues dans le domaine des déchets alimentaires, des sachets plastiques, du papier ou de la publicité. De nombreuses actions ont été développées et s'adressent à un public varié - écoliers, commerce, etc. Cependant, un des problèmes majeurs qui subsiste pour ce genre

Destination finale	Objectif 2020
Préparation pour la réutilisation et recyclage	Supérieur à 50%
Valorisation	45%
Elimination	Inférieur à 5%

Objectifs généraux de la gestion des déchets à l'horizon 2020

d'actions est de connaitre finalement les quantités de déchets évités et de disposer ainsi de données permettant de valider les actions menées.

En 2017, une nouvelle réglementation[1] pour la réduction de la consommation des sachets plastiques dans les commerces a été approuvée. Celle règlementation limite la distribution des sachets plastiques qui doit se faire uniquement sur demande du consommateur. Les sacs en plastique doivent être d'une épaisseur égale ou supérieure à 50 microns, d'un volume égal ou supérieur à 10 litres et cette règlementation interdit la distribution de sacs en plastique légers, biodégradables, compostables et oxo (bio) dégradables. Tous les magasins doivent faire payer les sacs plastiques au prix minimum de 0,10 € et un message de prévention de production des déchets doit être imprimé sur chaque sac. De plus, les commerces ont l'obligation de proposer des systèmes plus respectueux de l'environnement comme des caisses en carton ou en plastique réutilisable ou des sacs en textile ou d'autres matériaux recyclables. Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation, 18% de sacs en plastique en moins ont été distribués.

2. Les grands producteurs de déchets. Les secteurs qui génèrent une grande quantité de déchets pouvant être évités ou recyclés sont considérés comme de **grands producteurs** qui font l'objet d'une attention particulière. En effet, l'Andorre est une destination touristique importante et il y a un nombre élevé d'établissements commerciaux, de bars, de restaurants et d'hôtels ainsi que d'autres services similaires susceptibles d'intégrer de bonnes pratiques pour une meilleure gestion des déchets provenant de ces secteurs. La collaboration de ces établissements avec le modèle de gestion des déchets aussi bien pour la séparation que pour leur collecte sélective est indispensable pour atteindre les résultats souhaités.

3. La réutilisation et le recyclage sont bien implantés en Andorre avec l'installation de containers (avec un ratio d'un container pour 10 habitants), de déchetteries ainsi que la participation de nombreuses associations pour la réutilisation de certains produits avant qu'ils ne deviennent des déchets (vêtements, aliments, appareils électroménagers ou électroniques,…). La collecte sélective fonctionne correctement, ce qui a permis d'atteindre et de dépasser les pourcentages de recyclage pour les fractions de verre, papier/carton et emballages légers établis au niveau européen (49% en 2016 et 2017). Cependant, les résultats peuvent encore être améliorés pour certaines fractions, notamment pour la matière organique qui, actuellement, n'est ramassée qu'auprès des grands producteurs.

Le Gouvernement a lancé, en avril 2018, une campagne de sensibilisation auprès du grand public pour informer, impliquer et co-responsabiliser les citoyens pour une séparation correcte des déchets ainsi que pour répondre aux doutes et recueillir les demandes des citoyens. Il est prévu que 25% des habitants (7.250 ménages) soient contactés sur une période de 4 mois afin d'être informés sur l'ensemble des moyens mis en place pour la bonne gestion des déchets qui n'ont pas pu être évités. De même, des informateurs seront présents sur 250 points de collecte sélective (25% des points existants) pour augmenter et améliorer la qualité de la collecte sélective. A chaque visite, un sac pour le recyclage et une brochure d'information seront livrés.

1. Décret du 17-05-2017 d'approbation du Règlement pour la réduction de la consommation des sachets en plastique (*Decret del 17-05-2017 d'aprovació del Reglament per a la reducció del consum de les bosses de plàstic*).

Le slogan de la campagne est «Recyclez-nous, mais bien !», elle permettra d'apporter aux citoyens toutes les informations pour savoir où et comment gérer chaque déchet. Un site web a aussi été mis en place pour relayer la campagne :

4. Améliorer la gestion des déchets associés à une problématique spécifique ayant une incidence sur l'environnement et le paysage, comme les déchets abandonnés en milieu naturel. Pour ce faire, le Gouvernement a mis en place un système digital interactif de participation citoyenne pour que l'ensemble des habitants puisse dénoncer les « points noirs » qui existent dans la nature, provoqués par l'abandon de certains déchets, de manière à ce que les administrations ou les propriétaires en aient connaissance et puissent agir.

5. Plan national de gestion des déchets pour l'après 2020. Identifier et incorporer de nouvelles idées, stratégies et tendances en vue de la rédaction du nouveau Plan national de gestion des déchets pour l'après 2020 qui doit permettre d'améliorer la gestion des données relatives aux déchets et mieux connaitre ainsi de quelle manière les différentes actions mises en place ont un effet sur la production finale de déchets, d'optimiser les coûts de cette gestion, d'intégrer les principes de **l'économie circulaire** et de réduire l'empreinte carbone provoquée par l'ensemble des phases de la gestion des déchets.
De plus, à partir de 2019, en s'inspirant de l'esprit de cet ODD, le Ministère de l'Environnement va mettre en place une démarche de conseil auprès de l'ensemble des entreprises du pays, de manière à mieux leur faire intégrer les principes du développement durable dans leurs activités. Ceci se fera en suivant le modèle du projet « écoles vertes » qui a très bien fonctionné en Andorre.
La production agricole en Andorre est limitée, cependant de nombreux efforts sont réalisés pour la prise en compte de la disponibilité et la bonne gestion des ressources naturelles ainsi que pour une meilleure information des consommateurs sur les caractéristiques et les singularités des produits issus de l'agriculture de montagne respectueuse des principes du développement durable.

L'agriculture andorrane s'oriente clairement vers l'élevage, elle couvre 15% de la consommation locale de viande. 30% de la surface agricole totale est consacrée à la production de fourrage et 40% est constituée de pâturages. Le modèle prédominant est l'élevage traditionnel à caractère extensif et transhumant. Le reste du secteur primaire est complété par des micro-productions de produits tels que le miel, les pommes de terre, les œufs et les produits horticoles qui arrivent sur un marché où la demande est croissante. Ceux-ci apparaissent sous une marque collective pour l'ensemble des produits afin de promouvoir leur commercialisation sur un circuit de proximité entre producteur et consommateur qui permet un modèle de consommation «zéro kilomètre» et qui contribue à la prévention dans la production de déchets alimentaires.

La politique agricole andorrane intègre largement les principes de la relation entre l'agriculture et l'environnement, avec des subventions pour les pratiques agro écologiques qui promeuvent la biodiversité, la protection des habitats et régule strictement l'utilisation de pesticides et autres produits qui peuvent nuire, principalement aux pollinisateurs. Ce type d'agriculture intégrée permet le maintien des races adaptées à la montagne qui, bien que moins productives, favorisent la protection des sols et l'entretien de la mosaïque d'habitats.

En ce qui concerne le rôle d'exemple de l'administration dans la passation des marchés publics, le projet de *Loi sur la transition énergétique et les changements climatiques* prévoit l'application de critères d'efficacité énergétique pour l'octroi des marchés publics de travaux, de commandes et de services.

Sport et environnement

Le sport est devenu un élément important du développement durable. En effet, le sport s'est révélé être un outil fondamental pour promouvoir les objectifs de développement durable et les principes et valeurs qui en découlent. En Andorre, la majorité des personnes qui pratiquent un sport, le font en contact direct avec la nature. Ces activités à l'air libre ont crû de façon quantitative et affectent de plus en plus des espaces naturels divers, principalement en montagne mais aussi en milieu aquatique, et ce, tout au long de l'année.

Cette croissance de l'activité sportive et des évènements qui ont lieu dans la nature ont sans doute un effet positif sur la santé et améliorent la qualité de vie de la population sportive, en plus de devenir un secteur d'activité économique de plus en plus important. Cependant, le tout comporte un impact environnemental négatif.

La croissance de la présence humaine dans les espaces naturels peut provoquer des effets non souhaités pour la conservation de ces zones, tels que l'altération physique de l'espace, l'augmentation des déchets, la pollution chimique, entre autres. Ce sont des impacts qui tendent à s'aggraver lorsqu'un grand nombre de personnes se concentrent sur un même endroit au même moment, comme c'est le cas lors d'évènements sportifs importants.

Dans ce sens, la population andorrane est pleinement sensibilisée et joue un rôle significatif dans la préservation de l'environnement. Le processus participatif réalisé pour la rédaction de ce rapport a démontré l'engagement ferme de la société civile dans la lutte contre les changements climatiques, et plus particulièrement pour la réduction des déchets et des émissions de gaz à effet de serre.

Un exemple particulièrement représentatif est celui de la Fédération andorrane de montagne qui veille, depuis des années, au respect de l'environnement et des critères de développement durable lors des grands événements sportifs.

En effet, même si le ski-alpinisme n'a pas d'impact environnemental significatif, les courses de ski-alpinisme sont des événements sportifs qui attirent un grand nombre de participants et de spectateurs. C'est donc tout logiquement que la Fédération andorrane de montagne, en concordance avec l'Agenda 2030, a intégré des Objectifs de Développement durable dans l'organisation d'événements sportifs, et en particulier la course de Coupe du monde de ski-alpinisme, la **Font Blanca**. Celle-ci représente un événement sportif de haut niveau qui attire un grand nombre de participants et de spectateurs en plein cœur des montagnes andorranes.

Lors des éditions de 2016 et de 2017, un plan d'action avait été mis en place pour veiller au respect des aspects du développement durable de la course. Ce plan d'action prévoyait, entre autres, des sanctions contre les coureurs en cas de production de déchets pendant la course, le transport en dameuse et motoneiges pour éviter les trajets dans les zones sensibles et les espaces hors circuit et planifier la logistique du transport pour réduire le nombre de déplacements et en améliorer l'efficacité, ainsi que la possibilité de compenser les émissions de CO_2. En effet, la course est neutre en émissions de gaz à effet de serre depuis 2016. Cette année-là, 9 tonnes d'équivalence CO_2 ont été compensées avec le projet « Conservation et reboisement des zones dégradées à Barbosa (Colombie)». En outre, la Fédération avait planifié la mobilité des membres de l'organisation, des participants, des bénévoles et de la presse afin de promouvoir l'utilisation des transports en commun.

Pour l'édition 2018 de la course de la Font Blanca, les organisateurs ont tenu à améliorer ce plan d'action en introduisant de nouvelles initiatives. Celles-ci se sont

centrées sur trois domaines particuliers: la prévention des déchets, la formation et la sensibilisation au respect de l'environnement, et le suivi environnemental et la communication.

En effet, une attention particulière a été accordée à la prévention des déchets. En ce sens, la planification du ravitaillement et de la restauration pendant la course a été optimisée afin de réduire au maximum les déchets. La nourriture était servie en vrac, sans minidoses, les boissons étaient présentées en grand format avec des verres réutilisables et les emballages inutiles ont été prescrits. Les produits choisis étaient issus de la production de proximité et/ou écologique. Pour les déchets qui n'ont pu être évités, des points de collecte sélective ont été installés et un travail d'information et de sensibilisation a été effectué afin que les déchets soient correctement jetés.

En outre, afin d'améliorer la chaîne de contrôle et la surveillance environnementale de la course, cette année la Fédération a pesé toute la production de déchets de chaque fraction du triage sélectif issus de la restauration et des approvisionnements.

La Fédération de montagne a aussi effectué un travail de communication, formation et sensibilisation à l'égard de toutes les parties prenantes à l'événement. D'une part, des réunions ont été organisées pour les volontaires afin de faire connaître et de partager la politique environnementale de l'organisation ainsi que les bonnes pratiques et les aspects à prendre en compte lors de la course. En outre, il a été demandé aux bénévoles de participer à l'effort de covoiturage afin de limiter les déplacements en voiture. D'autre part, concernant les coureurs et les participants, la Fédération avait mis en place des affiches de signalisation avec les bonnes pratiques environnementales ainsi que la contribution volontaire à la compensation des émissions de CO_2. Finalement, le travail de communication de la Fédération est allé au-delà des frontières, avec la publication d'un manuel de bonnes pratiques sur les courses de ski-alpinisme (accessible en catalan et en anglais) pour la Fédération Internationale et le reste des organisateurs de la Coupe du monde. Il est prévu

Départ de la Course individuelle Font Blanca- Ordino Arcalis, 2016

de poursuivre cet effort de formation au niveau international lors du prochain symposium de la Fédération en octobre 2018, à Milan.

Il est important de souligner que les résultats ont été remarquables. Il a été possible de réduire la quantité de déchets produits, en particulier dans les ravitaillements en course. Les consommables en plastique jetable ont également été éliminés, réduisant ainsi la production de déchets d'emballages. Les restes issus des cérémonies/goûter correspondaient à de la fougasse qui, n'ayant pas été consommée in situ, a été distribuée aux volontaires pour éviter d'être jetée, bien qu'elle soit évidemment comptabilisée comme un déchet. Concernant la mobilité, la grande majorité des véhicules ont été partagés, mais des améliorations sont encore possibles (environ 29% des véhicules avec un seul utilisateur). Finalement, 8,52 tonnes de CO_2 ont été compensées.

La Course Font Blanca représente un exemple pour d'autres événements sportifs dans le pays. Les initiatives et les actions menées lors de l'événement ont servi de modèle pour dynamiser la préoccupation environnementale et instaurer un débat sur le développement durable. En outre, grâce au travail des techniciens, au soutien des entités et au travail des volontaires, il a été possible de diffuser l'exemple de la course dans le milieu fédératif de ce sport au niveau international, à travers des formations et des ateliers (Réunion ISMF 2017-2018), des congrès (Waste in progress 2018) et les publications réalisées (manuel des meilleures pratiques de ski alpinisme, Manuel ISMF Sustainability et Manuel de bonnes pratiques en ski de montagne).

Le secteur bancaire andorran, comme cela a déjà été mentionné, participe activement à l'intégration des ODD dans le pays et s'efforce de participer à l'aboutissement des objectifs où leur activité peut avoir des répercussions.

Le rapport annuel 2017 de l'entité bancaire MoraBanc, par exemple, détaille particulièrement les ODD 12 et 13, « la consommation et production responsables » et « la lutte contre les changements climatiques ». MoraBanc met en avant l'implantation d'un système de gestion environnemental ; la promotion d'une consommation responsable et durable avec le prêt *Eco-Cotxe* (Eco-voiture) ;[2] l'amélioration de la banque digitale qui favorise la durabilité ; des actions de communications des bonnes pratiques environnementales à l'attention des employés ; son engagement environnemental et social vis à vis des fournisseurs ; la promotion des vidéo-conférences afin de réduire les déplacements ; le calcul de l'empreinte carbone ; la réduction de la consommation électrique et du matériel (papier, tonner, plastique...) ; et l'analyse des risques environnementaux lors des opérations de financement. Le rapport insiste sur le fait que le système de gestion environnemental reflète les engagements de l'entité bancaire en matière du respect de l'environnement. Dans ce sens, ce système de gestion respecte strictement la législation en la matière, s'efforce de prévenir la pollution issue de l'activité de l'entité avec la définition d'objectifs concrets permettant un suivi et un développement durable ; il met en place une collaboration avec l'administration publique et les groupes d'opinion afin de faire diffusion de ces principes au sein de la société andorrane ; et il promeut un esprit d'ouverture en matière d'environnement et dans la façon de communiquer sur ce sujet avec les employés, les clients ou tout autre interlocuteur.

De plus, afin de renforcer leur système de gestion environnemental, pour l'année 2018, l'entité bancaire s'est fixé comme objectifs de réduire la consommation de papier et de contrôler le recyclage du papier utilisé et de sensibiliser les clients sur cette question tout en expliquant leur choix d'offrir certaines informations uniquement en ligne ; réduire la consommation énergétique grâce à des actions de sensibilisation dirigées aux employés ; et imposer des conditions environnementales aux fournisseurs dont les activités peuvent avoir des répercussions sur l'environnement. Afin de justifier et illustrer ces efforts, MoraBanc publie dans son rapport sa consommation de papier, de plastique (pour les cartes de crédit) et les toners utilisés pour les années 2015, 2016 et 2017, ainsi que la consommation d'énergie de l'ensemble de ses établissements bancaires. L'objectif pour 2018 est de pouvoir réduire certaines de ces consommations même si un effort significatif a déjà été fait au niveau des toners (- 8% en 2017), de la consommation du papier à des fins publicitaires et de la consommation d'énergie, toutes deux en baisse depuis 2015.

Il est donc intéressant de retenir de ces efforts et de ces initiatives la claire volonté d'intégrer les ODD, dont les logos apparaissent tout au long du rapport, dans la politique de responsabilité sociale de l'entité bancaire mais aussi dans l'ensemble de ses actions. Aux vues du travail de sensibilisation effectué tant auprès des employés, que des fournisseurs et des clients, et de la portée des activités bancaires en Andorre, celui-ci ne peut être que largement positif pour l'intégration des ODD dans la société andorrane.

2. Prêt bancaire pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride neuf ou de moins de 3 ans à des conditions favorables.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ODD 13

Prendre d’urgence des mesures
pour lutter contre les changements climatiques
et leurs répercussions

Du fait de sa petite taille, la responsabilité de l'Andorre concernant les émissions au niveau mondial est extrêmement limitée (0,00112% des émissions mondiales). De plus, les émissions relatives annuelles de l'Andorre sont inférieures à la moyenne du reste des pays au niveau mondial. Cependant, certains effets du changement climatique sont déjà perçus dans nos montagnes avec une augmentation des températures (environ +0,20ºC/décennie) et une baisse des précipitations annuelles (45 mm/décennie). Ces modifications des conditions climatiques de l'Andorre auront, à moyen et long terme, des conséquences environnementales qui augmenteront la vulnérabilité des personnes et des écosystèmes face aux problèmes de santé, à l'exposition aux risques naturels et à la conservation de la biodiversité.

En avril 2015, l'Andorre a été l'un des premiers États à communiquer sa contribution nationale afin de réduire, à l'horizon 2030, 37% des émissions par rapport au scénario immobiliste, en contribuant ainsi à limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 °C.

Les inventaires d'émissions du pays révèlent que l'énergie est responsable de plus de 90% de celles-ci. 74% de l'énergie totale consommée en Andorre dépend du pétrole (importé dans sa totalité) et le transport représente 65% du total des émissions qui dérivent de l'énergie, suivi de la consommation énergétique du secteur tertiaire et des ménages. L'augmentation démographique et du tourisme a eu un impact direct sur la demande et la consommation d'énergie des dernières décennies, principalement due au chauffage puisque la moyenne de la température annuelle, en Andorre, est de 4,9°C.

En 2015, le Gouvernement d'Andorre a créé l'**Agence de l'Energie et du Changement Climatique** (OECC) qui a pour mission de développer les objectifs du projet de Loi sur la transition énergétique et le changement climatique, approuvée le 24 janvier 2018 par le Gouvernement. Ce texte dessine un futur durable pour l'Andorre avec la création et la consolidation de mesures et d'instruments pour atteindre une société neutre en carbone qui intègre l'adaptation au changement climatique et augmente sa résilience moyennant la recherche, l'observation systématique et l'information.

L'action nationale en matière de lutte contre le changement climatique s'articule autour de 4 piliers:

• L'élaboration de **l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre** suivant les critères définis par le Groupe Intergouvernemental d'Experts en Changement Climatique. Il s'agit d'un document public accessible à l'ensemble des citoyens. Cet inventaire est inclus dans les communications nationales que l'Andorre envoie au Secrétariat des Nations Unies pour le changement climatique dans le cadre de son adhésion à la Convention Cadre.

• L'atténuation de ces émissions aussi bien par leur diminution (cf. les actions développées dans ce sens dans l'ODD 7) que par l'augmentation de la capacité d'absorption par les puits de carbone, principalement les forêts qui représentent près de 40% de la superficie du pays.

• **L'adaptation** au changement climatique et l'augmentation de la résilience au niveau de nombreuses politiques sectorielles comme la santé, l'agriculture, l'énergie et le tourisme. En 2015, le Gouvernement d'Andorre a organisé un processus

de participation citoyenne pour élaborer un document sur l'adaptation du pays au changement climatique, afin de devenir moins vulnérable aux impacts prévisibles. Ce processus participatif a été établi en 3 étapes : une session inaugurale, 2 sessions de travail en groupe avec une inscription préalable des participants aux thèmes de travail et une session plénière pour valider l'ensemble des résultats obtenus. Les principaux acteurs sociaux, économiques et environnementaux du territoire y ont assisté, près de 100 personnes au total.

Les différents secteurs sur lesquels les participants ont travaillé ont été : l'agriculture et l'élevage, la biodiversité, la gestion forestière et la gestion de l'eau, la santé, les risques naturels, l'énergie, les infrastructures et la mobilité, l'urbanisme, le tourisme, l'industrie, les services et le commerce. Les participants ont pu analyser et valider les impacts par ordre d'importance sur les secteurs étudiés, les relier avec les vulnérabilités détectées et proposer finalement des mesures d'adaptation. L'ensemble des mesures d'adaptation proposées ont été classées suivant leur typologie: opérationnelle, planification, réglementation et mesures de recherche, études, sensibilisation de la population et instruments financiers. Les 94 mesures initialement proposées ont été synthétisées en 43 mesures classées suivant les différents secteurs travaillés.

• En ce qui concerne **l'éducation** des élèves, sur la période 2010-2017, près de 20% des élèves de 6 à 16 ans ont participé à une activité éducative liée à ce sujet. Il convient également de mentionner l'engagement en faveur de l'éducation pour le développement durable à travers le projet *Ecoles Vertes*, 65 % des écoles y participent, et qui vise à sensibiliser les élèves sur le développement durable, ainsi que le projet 3E, *Efficacité Energétique à l'Ecole* qui permet de collecter des informations sur la consommation d'énergie dans les établissements scolaires, afin de sensibiliser les élèves sur les effets du changement climatique et les mesures d'économies d'énergie qui peuvent être mises en œuvre pour les atténuer.

L'Andorre prévoit aussi de mettre en place un marché national de compensation d'émissions de gaz à effets de serre qui permettra de favoriser la compensation volontaire par les particuliers ou les administrations. La Loi prévoit que le Gouvernement mette à la disposition des usagers un instrument de calcul simplifié des émissions de ces gaz.

En relation à l'intégration de la lutte contre le changement climatique dans les politiques, les plans, les stratégies et les programmes nationaux, le projet de Loi prévoit que les administrations publiques et les sociétés ayant plus de la moitié du capital public évaluent et intègrent les effets et les impacts des évolutions climatiques dans leurs activités. De même, les projets qui optent à un financement public spécifique dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique doivent étudier et intégrer les effets des évolutions climatiques dans leurs plans et stratégies. Ils doivent aussi réduire leur impact sur la production de gaz à effet de serre, augmenter les économies d'eau et d'énergie, favoriser l'autoconsommation d'énergies renouvelables et réduire leur production de déchets. Dans la mesure du possible, ces projets doivent veiller à diminuer leur vulnérabilité face aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Toujours dans le même sens, il est prévu que le Plan National des Déchets de l'Andorre intègre, dès sa prochaine révision en 2020, les principes de l'économie circulaire et la favorise.

Les banques andorranes, partie importante du secteur privé, notamment en nombre d'employés, ont fait un effort considérable afin d'insuffler dans leur gestion une dimension de durabilité et de respect de l'environnement. A titre d'exemple, la banque Crèdit Andorrà s'est fortement engagée pour une mobilité plus durable et moins polluante. Crèdit Andorrà a en effet sponsorisé le premier bus hybride du pays et est le sponsor attitré de la Journée de la mobilité électrique organisée par FEDA et le Club Automobile d'Andorre (ACA) dont le but est d'informer et sensibiliser la population aux modes de transports durables. L'entité bancaire met également à disposition de ses clients des crédits spécifiques pour l'achat de véhicules électriques et hybrides rechargeables ainsi qu'un crédit pour la construction ou rénovation des logements pour une meilleure efficience énergétique. A un niveau plus institutionnel, Crèdit Andorrà participe au Programme environnemental des Nations Unies pour les Finances (UNEP FI) et sponsorise les V Journées techniques de neige et avalanches. Au niveau financier, Crèdit Andorrà gère un fond spécifique, le *Crediinvest Sicav Sustainability* dont les investissements promeuvent une croissance mondiale durable et écologiquement responsable. Les principaux secteurs d'investissements de ce fond sont en relation avec l'eau, les énergies renouvelables, et le développement agricole et des infrastructures.

Par ailleurs, la banque, afin de participer activement et localement aux ODD s'est efforcée de réduire l'impact environnemental de ses activités physiques. Ainsi, elle a réduit sa consommation d'électricité de 11,9% par rapport à 2016, sa consommation de gasoil (chauffage) de 15,9% et ses émissions de CO2 de 13,6%. Sa consommation en eau a également été réduite de 46,6% par rapport à 2016 et de 14% en ce qui concerne le papier. Ces bonnes pratiques internes à l'échelle du pays sont un exemple des actions qui peuvent être faites localement et qui permettent à tous de participer à l'accomplissement de l'Agenda 2030.

Relations internationales

L'Andorre est donc prête à rejoindre l'ensemble des Etats dans leurs efforts pour atteindre la neutralité carbone avant 2050 et l'ensemble des politiques nationales visent à y arriver. Le Gouvernement de la principauté d'Andorre est convaincu que la lutte contre les changements climatiques peut être transformée en une opportunité de créer de nouveaux emplois, d'innover et d'améliorer la qualité de vie des habitants et devenir *in fine* une source de prospérité pour la société.

Forte de cette conviction, l'Andorre s'efforce d'être très active dans le cadre des travaux réalisés au niveau de la biorégion du massif des Pyrénées, moyennant une collaboration étroite avec la France et l'Espagne dans le cadre de la Communauté de Travail des Pyrénées. L'Andorre participe à l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC) dans différents groupes d'étude sur les évaluations climatiques, dans des projets sur les forêts, la flore et la faune, les ressources hydriques ainsi que la reconstitution du paléoclimat avec les données issues des zones lacustres. Toutes ces informations vont aider à mieux comprendre et à anticiper les effets des changements climatiques permettant aux zones de montagnes une meilleure adaptation aux effets de ce phénomène qui ne pourront pas être évités. De nombreux scientifiques estiment que les changements qui vont se produire dans les écosystèmes de montagne peuvent apporter une vision rapide de ce qui peut advenir plus bas en altitude.

Il convient de souligner aussi le protocole d'entente dans le domaine du changement climatique signé entre les ministères responsables de l'environnement de la Principauté d'Andorre et du Royaume d'Espagne et l'accord avec l'Agence d'Etat de la météorologie.

En octobre 2016, l'Andorre a rejoint le Réseau ibéro-américain des bureaux sur les changements climatiques (RIOCC pour son acronyme en espagnol).

Finalement, dans le domaine des relations bilatérales, l'Andorre a conclu un protocole d'entente avec le Costa Rica pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine du changement climatique et de la biodiversité.

En novembre 2016 lors de la COP-22 à Marrakech, l'Andorre a pu introduire le débat sur les effets du changement climatique dans les zones de montagne à l'agenda international, en organisant un événement officiel parallèle, en collaboration avec le *Mountain Partnership* (FAO) et le Gouvernement du Pakistan. L'objectif était d'augmenter la visibilité et la sensibilisation internationale sur ces zones et d'alerter sur les impacts du changement climatique dans les zones de montagne.

15
VIE
TERRESTRE

ODD 15

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres,
en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement
les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser
le processus de dégradation des terres et mettre fin
à l'appauvrissement de la biodiversité

La situation géographique de l'Andorre, située dans une zone montagneuse, fait de la Principauté un pays caractérisé par une très grande diversité d'habitats qui accueillent un nombre important d'espèces, dont certaines sont endémiques. Ceci confère à la Principauté une biodiversité exceptionnelle pour une superficie aussi réduite.

La petite taille du pays et les nombreuses études qui y ont été réalisées permettent d'avoir une excellente connaissance de la biodiversité de l'Andorre. Comme cela a pu être détaillé au cours de l'analyse de l'ODD 6, l'ensemble des zones humides du pays ont été étudiées en profondeur. Il s'agit de 1784 zones humides répertoriées qui occupent 1,3% de la surface du pays, avec plus de 500 espèces botaniques, soit environ un tiers de la flore du pays, et 11 habitats de très grand intérêt patrimonial parmi les 94 habitats CORINE inventoriés. Le Gouvernement a, en outre, approuvé en février 2017, un Plan d'action pour les zones humides d'Andorre dont les principes sont en correspondance avec le Plan Stratégique RAMSAR 2016-2024.

Les forêts occupent près de 40% de la superficie du pays. La gestion forestière en Andorre est prévue par le Plan technique de gestion et d'amélioration des forêts. Celui-ci réaffirme que la gestion des forêts relève de la compétence des communes. Le Plan s'applique suivant le principe de la sylviculture minimale qui permet le maintien de la stabilité des forêts et le respect de leur plurifonctionnalité, à savoir leur rôle de protection physique, de réservoir de la biodiversité et d'usage social, ainsi que leur potentiel de réservoir de CO2. Cette gestion permet aussi d'obtenir une production de biomasse non négligeable qui s'utilise comme énergie renouvelable pour la production de chaleur.

L'Andorre a actuellement deux espaces naturels protégés de gouvernance municipale : le Parc Naturel de la Vallée de Sorteny et le Parc Naturel des Vallées du Comapedrosa. En 2004, la Vallée du Madriu-Perafita-Claror, qui s'étend sur une extension de 4.247 hectares (9 % de la superficie de l'Andorre), a été déclaré Patrimoine Mondial par l'UNESCO dans la catégorie du patrimoine culturel (paysage culturel). La Vallée est protégée au niveau national comme un bien d'intérêt culturel et paysage culturel. Ces sites couvrent plus de 10.000 hectares, soit environ 23% du territoire. Ces 3 espaces naturels sont, par ailleurs, inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale de la Convention de Ramsar.

Si l'on prend en compte les trois réserves de chasses (Enclar, Xixerella, Ransol) en tant qu'espaces privilégiés pour l'implantation et la reproduction des différentes espèces de la faune autochtone, qui sont en plus des zones géographiquement délimitées et soumises à un régime cynégétique spécial, établi par la Loi des réserves de chasse du 13 avril 2000, la superficie de l'ensemble des espaces naturels qui bénéficie d'une protection s'élève à près de 17.000 hectares, c'est à dire plus de 35% du territoire.

L'Andorre a donc atteint l'objectif 11 d'Aichi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique qui recommande de protéger 17% des terres et des eaux continentales.

On estime que l'Andorre accueille 1.584 espèces de flore (plantes vasculaires et fougères), 745 sortes de champignons, 382 lichens, 237 bryophytes, 134 mollusques, 988 arthropodes et 238 vertébrés, dont 147 espèces d'oiseaux.

PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE SORTENY

Le Parc naturel de la vallée de Sorteny est le premier espace naturel protégé existant en Andorre. Il offre un intérêt tout à fait particulier, aussi bien d'un point de vue scientifique, historique et éducatif, qu'artistique et paysager.

Situé dans la localité d'Ordino, le parc naturel de Sorteny a été créé en 1999 dans le but de protéger la singularité et l'intégrité des valeurs naturelles du site, ainsi que pour maintenir la structure fonctionnelle des écosystèmes, pour pouvoir promouvoir la recherche scientifique et l'éducation de l'environnement.

Le parc possède une importante diversité biologique et contribue de manière primordiale à la préservation de la biodiversité des Pyrénées. Le parc naturel présente une grande diversité floristique, avec plus de 800 espèces, dont un grand nombre sont endémiques des Pyrénées et une centaine sont des espèces rares. Le parc accueille un jardin botanique qui s'étend sur une extension approximative de 800 m^2, avec près de 300 espèces de flore, classées par habitats, telles les zones de près de fauche, les mégaphorbiaies, celles des prairies alpines, des éboulis, les plantes comestibles et les plantes médicinales.

Il convient aussi de souligner l'intérêt faunistique du parc. En effet, réserve de chasse depuis 15 ans, on peut y observer des chamois, des chevreuils, des marmottes, des hermines et même l'euprocte désigné également comme calotriton des Pyrénées. Le parc possède quelques 60 espèces très spéciales d'oiseaux et près de 90 espèces de papillons diurnes.

Sergi Riba mazas, Vallée de Sorteny

Le 16 mai 2018, le Gouvernement a approuvé le projet de Loi de Conservation de l'environnement, de la biodiversité et du paysage. Il est prévu que le Parlement approuve cette Loi dans les prochains mois. Ce texte établit comme instrument de planification et de coordination la Stratégie nationale de la biodiversité d'Andorre. En effet, dès 2015, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable avait créé un groupe de travail pour préparer la **Stratégie nationale de la biodiversité,** pour la période 2016-2024. Une vingtaine de personnes ont participé à ce groupe de travail: des agents des administrations nationales et locales, des gestionnaires d'espaces naturels protégés, des experts et des représentants de la société civile. La Stratégie nationale de la biodiversité répond à l'engagement de l'Andorre envers la Convention sur la diversité biologique.

ENBA
Estratègia Nacional de la Biodiversitat d'Andorra

Elle définit de quelle manière l'Andorre peut contribuer aux objectifs internationaux pour la conservation de la biodiversité ainsi que les lignes directrices pour la gestion de la biodiversité au niveau national. Elle incorpore aussi les cinq objectifs stratégiques du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 de la Convention ainsi que les 20 Objectifs d'Aichi, et elle s'inspire également des stratégies européennes ainsi que de celles de nos pays voisins.

La Stratégie nationale est structurée en 24 activités, regroupées en 5 objectifs stratégiques:

Mieux connaitre la biodiversité et ses tendances ;

• Gérer la biodiversité et garantir les services écosystémiques ;

• Encourager la conservation de la biodiversité dans les politiques sectorielles nationales et locales (principalement tourisme, agriculture et forêt) ;

• Éducation, communication, sensibilisation et formation en matière de biodiversité ;

• Gouvernance et coopération ;

L'ensemble des objectifs et des activités ont été mis en correspondance avec les Objectifs d'Aichi. En 2020, le ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable prévoit de réviser les objectifs de la Stratégie pour les actualiser en fonction des tendances qui se dessineront d'ici-là.

Par ailleurs, les derniers textes réglementaires de l'agriculture mettent en avant le rôle essentiel des pratiques agricoles traditionnelles pour le maintien du paysage et de la biodiversité. Pour ce faire, ces textes prévoient la mise en place d'une subvention pour récupérer l'usage agricole des prairies et des terrasses en friches qui sont en train de se reboiser. L'objectif est de promouvoir les pratiques agricoles traditionnelles et durables qui participent à la conservation de l'environnement naturel et du paysage ainsi que la biodiversité, en particulier pour assurer la conservation des communautés végétales de grande valeur biologique représentatives des habitats d'intérêt communautaire de type 48 (*Arrhenatherion*) et 49 (*Triseto-Polygon bistortae*), identifiés par la Cartographie des habitats de l'Andorre (Carreras *et al.,* 2013).

Une grande partie des activités socio-économiques de l'Andorre se développent directement dans l'environnement naturel, aussi bien actuellement avec le tourisme d'été ou d'hiver, qu'auparavant, lorsque le pays était largement dépendant du secteur primaire: agriculture, élevage et foresterie. De ce fait, la population andorrane est particulièrement consciente de l'importance des services écosystémiques et de l'impact positif de la richesse de la biodiversité qui contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de vie.

Malgré la valeur et l'appréciation de la biodiversité en Andorre, celle-ci doit cependant faire face à certaines menaces: l'occupation humaine des fonds des vallées et les effets du changement climatique sont les plus importantes.

Par ailleurs, l'Andorre n'enregistre pas de graves problèmes d'eau ni de pollution de l'air, de déforestation ou d'érosion du sol, ni de surexploitation des ressources naturelles. Finalement, la faune et la flore d'Andorre présentent peu d'espèces exotiques. Parmi les animaux, *Phoxinus phoxinus*, un petit poisson introduit comme appât pour la pêche est présent dans la plupart des lacs du pays. En ce qui concerne les plantes, il faut souligner la présence du Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*) ainsi que du *Buddleja davidii* qui sont les seules à avoir un potentiel invasif à prendre en compte en Andorre. Le Séneçon fait l'objet d'un suivi régulier des populations et de campagnes d'arrachage qui donnent des résultats positifs, bien que les études démontrent que la plante est montée en altitude au cours de ces dix dernières années, probablement du fait de la clémence de la météorologie.

Par ailleurs, l'Andorre a adhérée à de nombreuses conventions pour la conservation de la biodiversité :

• Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (depuis 2001)

• Convention européenne du paysage (depuis 2011)

• Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale (depuis 2012)

• Convention sur la diversité biologique (depuis 2015)

Sur le plan international

L'Andorre participe au programme européen POCTEFA qui a pour objectif de renforcer l'intégration économique, sociale et environnementale de la zone frontalière Espagne - France - Andorre moyennant des stratégies conjointes pour le développement du territoire pyrénéen.

L'Andorre est notamment partenaire du projet GREEN. Celui-ci intervient sur les espaces naturels pyrénéens avec l'objectif de mettre en réseau ces espaces et permettre une vision globale des défis concernant la conservation de la biodiversité, aussi bien dans les forêts que pour les ressources agricoles et les zones humides.

A travers le Centre d'Etudes de la Neige et de la Montagne, l'Andorre participe aussi à d'autres projets du programme POCTEFA, concernant, entre autres, l'évaluation des risques sismiques, la sécurité des accès pyrénéens face au risque d'avalanches et la valorisation du patrimoine pyrénéen. De même, la Principauté fait partie de projets pour le renforcement de la coopération pour l'éducation environnementale, la mesure du changement climatique dans les forêts et la caractérisation de l'évolution du climat et la provision d'informations pour l'adaptation des Pyrénées.

Coopération au développement

Education et sensibilisation environnementale à Madagascar *(Aigua de Coco)*

L'association *Aigua de Coco* développe des projets de coopération au Cambodge et à Madagascar. Les projets financés par le Gouvernement andorran à Madagascar proposent une facette éducative et de sensibilisation ainsi qu'une facette environnementale. En 2012, 2013 et 2014, Aigua de Coco a mené à bien un projet, en 3 phases, de développement durable rural avec la Communauté de Belalanda dans la réserve de la biosphère du littoral de Tuléar, en coopération avec l'ONG locale Bel Avenir. L'objectif du projet était de contribuer à la reforestation et à une utilisation durable des mangroves et des réserves piscicoles. Cette région, déclarée Réserve de biosphère du littoral de Tuléar par l'UNESCO, est très dégradée par la coupe sans discrimination des arbres, ainsi que par les habitudes de pêche, de collecte des mollusques et des crabes de la population. Sur ces trois années, ce projet a eu un coût total de 248.151 euros et le Gouvernement d'Andorre en a financé 102.392,50, soit environ 41,2% du projet.

Aigua de Coco, Madagascar

Sensibilisation et actions vétérinaires auprès des populations limitrophes des parcs nationaux M'Gahinga Gorilla, Queen Elizabeth et Murchinson Falls (*Daktari*)

L'ONG andorrane *Daktari* s'est engagée dans les régions limitrophes des parcs nationaux M'Gahinga Gorilla, Queen Elizabeth et Murchinson Falls, en Ouganda. La philosophie et le but de cette ONG est de permettre une bonne cohabitation entre les populations locales, les animaux sauvages de la zone dont certains sont des espèces protégées et les responsables des parcs nationaux. Grâce à plusieurs visites sur le terrain et à des études vétérinaires et anthropologiques réalisées par des volontaires andorrans, cette association acquiert une connaissance toujours plus précise de cette région et de ses besoins, afin d'améliorer l'impact et la durabilité de ses projets.

Pour ce faire, *Daktari* a mis sur pied divers projets où la santé est abordée de façon globale et triangulaire. La santé des populations passe par la santé des animaux domestiques et le bétail ainsi que

par celle des animaux sauvages. Les projets visent donc à améliorer la qualité de vie des populations locales, notamment en effectuant des campagnes vétérinaires et de déparasitage des troupeaux pour que ceux-ci aient un meilleur rendement et soient plus sain, protégeant ainsi les habitants de certaines maladies transmises par le bétail. En effet, chaque année, une équipe de vétérinaires se déplace dans cette région pour mener une campagne importante de vaccination contre différentes zoonoses. Cette action sert également à former et à sensibiliser la population aux maladies propres au bétail, aux zoonoses et à la préservation de l'environnement. Enfin, cette action est menée en collaboration avec des étudiants vétérinaires andorrans, espagnols et ougandais et participe à la formation de vétérinaires locaux.

Néanmoins *Daktari* s'efforce d'avoir une vision large de la problématique liée à cette cohabitation. Ainsi, le besoin s'est fait sentir de compléter ces projets vétérinaires par des projets visant à aider la population de l'ethnie Basongora, qui vit aux limites des parcs naturels et qui entre souvent de manière illégale dans ces derniers pour que son bétail puisse s'abreuver. Après une étude approfondie du problème, en 2015, *Daktari* a choisi de restaurer un canal d'eau et de construire un réservoir afin de résoudre en grande partie le problème du manque d'eau des éleveurs Basongora.

De façon parallèle, *Daktari* sensibilise la population et en particulier les enfants au respect des espèces sauvages qui représentent un danger pour les habitants. Certains de ces animaux sont des espèces protégées et il est important que les populations puissent aussi les voir en tant que telles. C'est ainsi que le projet de *Daktari,* grâce à ses diverses facettes, participe à la protection de la biodiversité et d'espèces protégées tout en offrant une meilleure qualité de vie aux habitants de la région.

Ainsi, au cours des 4 dernières années, *Daktari* a réalisé des projets dont le coût total s'est élevé à 158.641 euros. Le Gouvernement de la principauté d'Andorre en a financé 66.878 euros, soit une moyenne de 42,15% du coût total de ces projets.

Ignasi Marco / Daktari - Activités vétérinaires a Kisoro

17
PARTENAIRES
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS

ODD 17

Redynamiser le partenariat mondial pour le développement durable

Le préambule de la Constitution andorrane de 1994 déclare la volonté du peuple andorran d'apporter sa contribution et son soutien à toutes les causes communes de l'humanité. Le Gouvernement est conscient que, pour ce faire, il est primordial de parier pour un engagement fort, lié à des partenariats efficaces au niveau mondial. Néanmoins, il est indéniable que l'adoption des ODD a donné un nouvel élan pour le développement d'un meilleur partenariat mondial, plus efficace. En effet, comme cela a été mentionné, l'Andorre, à certains égards, comme l'économie par exemple, ne s'est ouverte à l'extérieur de façon plus ample que récemment. Les cibles de l'ODD 17 ne prennent donc que plus d'importance et de pertinence pour l'Andorre qui s'efforce de participer à atteindre ces objectifs.

Le Ministère des Affaires étrangères, créé en 1993, centralise, depuis 2005, toutes les actions de coopération internationale. Le Ministère s'est alors employé à structurer et donner une cohérence à sa politique de coopération au développement. Tout en se formant et s'inspirant des directives internationales, ce Ministère a travaillé afin de définir ses propres priorités sectorielles et géographiques, toujours en phase avec celles des Nations Unies. C'est donc tout naturellement, qu'en 2017, le Plan Directeur de la coopération au développement a été modifié afin d'y intégrer les Objectifs de Développement Durable. Le Plan Directeur est essentiel et représente l'instrument de planification stratégique du Gouvernement d'Andorre en matière de coopération internationale pour le développement et l'aide humanitaire. Il établit les prévisions de ressources budgétaires ainsi que les priorités géographiques et sectorielles de la coopération pour le développement pour chaque l'exercice budgétaire. Pour le Ministère, il est primordial de mener une politique de coopération au développement international rigoureuse et efficace, axée sur une mise en œuvre réelle des ODD.

Ce Plan permet également de présenter à la société andorrane, et en particulier aux ONG et aux associations, les lignes de la politique nationale en matière de coopération et d'aide humanitaire et de les informer sur la façon de présenter les demandes de subventions.

Même si l'objectif est de suivre les directives internationales et, en particulier, les ODM puis les ODD, le Ministère des Affaires étrangères a choisi de présenter ses propres priorités sectorielles en choisissant certains des ODD. Elles sont organisées en 3 axes principaux :

• L'éducation.

• Les groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes handicapées et autres groupes vulnérables).

• L'environnement et la lutte contre les changements climatiques avec une attention particulière accordée à la question de l'eau.

Les quatre voies d'action à disposition du Ministère des Affaires étrangères sont les suivantes:

• les réponses aux appels d´urgence (aide humanitaire),

• les subventions publiques apportées aux projets internationaux d´institutions civiles Andorranes,

• les contributions volontaires aux fonds et programmes des organisations internationales desquelles l'Andorre est membre ;

• les projets bilatéraux.

Dans un esprit de cohérence, de durabilité et de respect, en accord avec les cibles de l'ODD 17, la politique de coopération au développement de l'Andorre, à son échelle, s'emploie à soutenir des projets et des programmes en phase avec les demandes issues du niveau local dans le pays récepteur, qui participent à la formation et l'autonomisation des femmes et qui s'inscrivent dans la durée et puissent devenir autonomes et participent au développement durable.

Par ailleurs, le Ministère des Affaires étrangères s'efforce de promouvoir la coopération triangulaire et la coopération sud-sud même si, jusqu'à présent, cet aspect de la coopération était difficile à mettre en œuvre. C'est une des raisons pour lesquelles l'Andorre se réjouit de son adhésion, en juillet prochain (2018), au Programme Ibéro américain pour le Renforcement de la Coopération Sud-Sud (PIFCSS). La participation de l'Andorre à ce programme clé de la coopération sud-sud au niveau mondial lui apportera, très certainement, des occasions de participer à des projets de coopération triangulaire en accord avec les exigences du Plan directeur andorran pour la Coopération au développement.

Enfin, le Ministère encourage tout particulièrement et soutient les associations et ONG qui font un travail de diffusion et de sensibilisation de leurs projets internationaux ou des réalités des pays du Sud auprès de la population andorrane. Ce rapprochement, grâce à des personnes qui connaissent les deux réalités, est très important pour le dialogue nord-sud.

Il est à noter que le plus grand nombre de projets financés en 2017 concernait les ODD 10 et 17, suivi de l'ODD 4 puis les ODD 5 et 16.

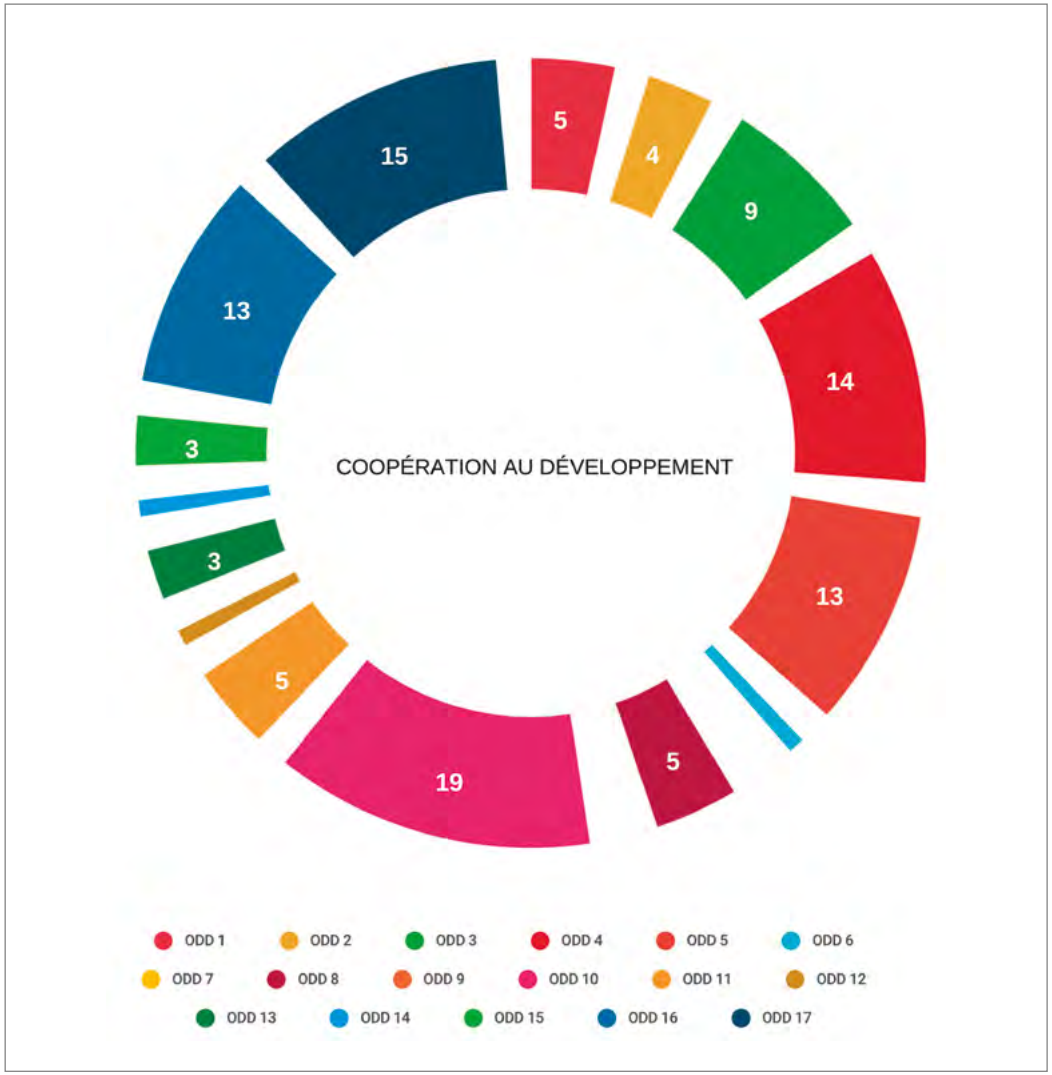

Proportion des subventions, financements et contributions volontaires de la Coopération au développement de l'Andorre par ODD, pour l'année 2017

3 entreprises andorranes se sont alliées au Pacte mondial des Nations Unies, TAG Systems en 2011, FEDA en 2012 et Crèdit Andorrà en 2016.[1] Cette initiative de l'ONU incite les entreprises partenaires à aligner leurs stratégies sur dix principes relatifs aux Droits de l'Homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

L'activité de la banque Crèdit Andorrà, et en particulier de sa Fondation, est un autre exemple de l'intégration des ODD par le secteur privé en Andorre. Crèdit Andorrà a choisi de s'associer tout particulièrement aux ODD 3, 4, 8, 9, 12 et 13. Par ailleurs, afin de participer activement à une croissance économique responsable, Crèdit Andorrà fait partie du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2016 et s'est donc fermement engagé à contribuer à la réalisation des ODD. L'entité bancaire a d'ailleurs participé en 2017, à l'UN *Global Compact Leaders Summit* afin de découvrir les meilleures pratiques en la matière et présenter son travail

Pour tenir ses engagements envers l'Agenda 2030, Crèdit Andorrà s'est allié à de nombreuses autres entités internationales. A titre d'exemple, la Fondation Crèdit Andorrà s'est alliée au Gouvernement de la principauté d'Andorre et à la *Barcelona Graduate School of Economics* pour créer et octroyer tous les deux ans une prestigieuse récompense, le Prix international Calvó Armengol, destiné à des économistes ou scientifiques sociaux de moins de 40 ans pour leur contribution exceptionnelle aux sciences sociales et leurs implications sur les interactions économiques. Cette année, la professeure Melissa Dell de l'Université de Harvard a reçu le V Prix international Calvó Armengol créé en mémoire du Professeur andorran Antoni Calvó Armengol.

Commerce et coopération

Le commerce extérieur exerce un poids très important sur l'activité économique andorrane. La demande intérieure de biens dépend très fortement des importations étant donné le très faible volume du secteur industriel en Andorre. Il en résulte que l'Andorre présente un déficit commercial très élevé. Les nombreux touristes attirés par les avantages commerciaux de l'Andorre renforcent cette demande intérieure bien supérieure à ce qui correspondrait à une population de moins de 80.000 habitants. L'Andorre n'a, pour l'instant, pas mis en place de politique commerciale ou de droits de douanes particuliers à l'attention des pays en voie de développement. Aux vues des données statistiques des importations vers l'Andorre, ce n'est, pour l'instant, pas une mesure à l'étude. En effet, les importations en provenance de la France et de l'Espagne représentent à elles seules 80,7% des importations (2016).[2]

1. Source : www.unglobalcompact.org.
2. Source : Ministère des Finances, Département des Impôts et des Frontières du Gouvernement de la Principauté d'Andorre.

Si l'on rajoute les importations du reste de l'Union européenne, cela représente plus de 91% des importations. Les importations venant donc des pays du Sud sont donc extrêmement minimes. Malgré ce manque de discrimination positive en termes commerciaux, il convient de souligner qu'aucun pays en voie de développement n'a contracté de dette publique envers la principauté d'Andorre. Les aides publiques au développement de l'Andorre ne pèsent donc pas sur l'endettement des pays en développement et sont totalement indépendantes de tout intérêt économique direct.

Le volontariat

Dans un esprit de solidarité et de partage des valeurs et des connaissances, le Gouvernement d'Andorre promeut activement le volontariat aussi bien au niveau national qu'international. Au niveau national, le volontariat est très présent dans la société civile aussi bien dans les activités à caractère social, que culturel et sportif. Par ailleurs, le Ministère des Affaires étrangères encourage activement le volontariat international et le personnel en charge de la coopération participe régulièrement à des tables rondes sur le volontariat, à des activités organisées par les entités locales pour informer sur le volontariat international et surtout au Cours de coopération qui est organisé chaque année par l'Université d'Andorre, en collaboration avec le Gouvernement. La formation, la préparation et la participation de volontaires à des projets subventionnés par le Ministère est un critère pris en compte lors de l'examen des demandes de subventions. Le Ministère encourage effectivement les ONG avec lesquelles il travaille afin qu'elles envoient des volontaires sur les projets tout en les préparant efficacement à ce déplacement. Dans un esprit de partage des connaissances, de cohérence et de connaissance de l'autre, en plein accord avec l'idée d'un partenariat mondial, l'objectif de la politique de coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères est que le volontariat devienne un critère à part entière pour l'octroi de subventions.

LE FORUM DES JEUNES DE L'UNESCO (Rencontre de jeunes du monde entier dans le cadre de la Conférence Générale de l'UNESCO)

Afin de faciliter les échanges de connaissances, en particulier pour les jeunes des pays du Sud, l'Andorre finance, à chaque session, le déplacement et le séjour d'un jeune d'un pays en voie de développement au Forum des Jeunes de l'UNESCO qui se tient tous les deux ans, à Paris, à l'occasion de la Conférence Générale de l'UNESCO. A ce titre, en 2017, l'Andorre a financé le séjour et le déplacement d'un jeune des Philippines et, en 2015, une jeune fille en provenance de la République Centrafricaine avait pu participer au Forum des Jeunes grâce au financement de l'Andorre. Au cours de ce Forum, les jeunes des pays du monde entier peuvent échanger, dialoguer, créer des initiatives ensemble, autant dans un esprit Nord-Sud que Sud-Sud et ainsi participer à la création de synergies et au partage des connaissances. Cette participation valorise également l'engagement de jeunes, actifs dans leur pays dans le secteur de la participation civile aux processus démocratiques et à la participation des jeunes à la vie citoyenne ou la lutte pour les droits de l'homme et l'égalité.

ART CAMP - ANDORRA ET LE DIALOGUE INTERCULTUREL

Art Camp - Andorra, Commission Nationale andorrane pour l'UNESCO

Le projet Art Camp – Andorra est un projet artistique qui a évolué depuis sa création en 2008. A l'initiative de la Commission Nationale andorrane pour l'UNESCO, une trentaine d'artistes peintres du monde entier se retrouvent en Andorre tous les deux ans pour des ateliers artistiques où chacun doit peindre au minimum trois toiles. Ces rencontres donnent également lieu à l'organisation de soirées de discussions, de soirées de présentations culturelles et d'échanges avec la population locale. Art Camp – Andorra est désormais reconnu comme un ambitieux projet international encourageant des artistes venus des 5 continents afin d'instaurer un dialogue, une complicité et des échanges culturels entre des artistes provenant de pays en conflits. L'objet de ce projet est notamment de participer à forger une culture du dialogue, du respect et du vivre ensemble en faisant partager 10 jours d'ateliers et de rencontres artistiques. L'Andorre espère pouvoir, à chaque nouvelle édition, ancrer encore davantage l'Art Camp - Andorra dans un concept plus large de promotion de l'éducation pour la paix, de dialogue interculturel et de respect de la diversité des expressions culturelles dans lequel elle s'est engagé. Les expériences vécues au cours de l'Art Camp par certains artistes et le dialogue qu'ils ont su instaurer a posteriori entre des communautés ou des pays en conflit confortent les organisateurs dans l'idée que ces expériences portent leurs fruits et ouvrent de nouvelles voies de dialogue pour le futur. Art Camp - Andorra participe pleinement à l'engagement de l'Andorre pour un renouveau de la citoyenneté démocratique indispensable pour un meilleur vivre ensemble.

Conclusions et prochaines étapes

L'Examen National Volontaire a permis à la principauté d'Andorre de mettre en exergue les bonnes pratiques mises en place, mais aussi les défis auxquels le pays doit faire face.

Parmi eux, un défi majeur pour la Principauté est de renforcer la production de données statistiques compte tenu du besoin croissant de statistiques officielles. Afin d'y remédier, le Gouvernement a approuvé, le 28 février 2018, le Plan Statistique 2018-2021, qui est un outil fondamental pour ordonner, réguler et systématiser l'activité statistique de l'Andorre. Il est important de souligner que la perspective de genre sera introduite de manière systématique dans l'étude des statistiques nationales.

Ce processus de révision a aussi mis en évidence, une nouvelle fois, les difficultés qu'éprouvent les administrations de taille réduite pour faire le suivi de toutes les obligations qui découlent de leurs engagements internationaux. En effet, le manque de coordination entre les organisations internationales sur certains sujets et la prolifération des organes de monitoring représentent un énorme défi pour les pays de petite dimension. Compte tenu des ressources humaines et financières limitées de l'Administration andorrane, il est indispensable de conjuguer les efforts et d'établir des alliances stratégiques, notamment au niveau régional, afin de pouvoir être efficaces et faire face à ses obligations internationales.

Par ailleurs, l'équipe de travail mise en place et les contacts établis, en particulier avec le secteur privé, ont permis de mettre en lumière un certain manque de coordination au niveau des initiatives privées et publiques sur les ODD. Le dialogue qui a alors été instauré autour des ODD ouvre la voie à une meilleure coopération en la matière et à l'organisation de davantage d'initiatives en commun.

Les résultats de l'ENV dévoilent déjà un élan d'actions et une véritable sensibilité à tous les niveaux, en faveur de la mise en œuvre des ODD. La rédaction de ce rapport et, tout particulièrement le travail de sensibilisation, d'information et de participation qui a été fait en amont, représente un saut qualitatif important pour l'appropriation des ODD par la population andorrane. De nouvelles initiatives doivent cependant être mises en place pour alimenter cet élan afin de maintenir et de renforcer l'intérêt de toutes les parties prenantes.

En ce sens, une suite sera donnée aux résultats du processus de consultation en ligne. En effet, les propositions d'action suggérées par la société civile seront analysées en vue d'améliorer les futures politiques nationales. Cette participation citoyenne est considérée comme fondamentale par le Gouvernement pour l'appropriation de l'Agenda 2030 et des valeurs y afférentes et il est donc indispensable que la société civile puisse voir un résultat tangible de ses propositions.

De toute évidence, le travail de sensibilisation et d'implication de la population andorrane pour l'Agenda 2030 est un travail de longue haleine et d'autres initiatives continueront à être mises en place. Il en va du succès de la mise en œuvre des ODD sur le plan national.

Effectivement, ce premier rapport doit être appréhendé comme un bilan initial des actions de mise en œuvre de l'Agenda 2030 qui permettra une intégration plus approfondie des Objectifs dans les futures politiques nationales.

Au niveau international, et en particulier de la coopération au développement, les priorités andorranes, comme cela a déjà été mentionné, sont en parfaite cohérence avec les ODD. L'environnement, et en particulier l'eau, est une de nos trois grandes priorités, et le Gouvernement espère pouvoir allouer plus de financements à des projets concernant la protection de l'en-

vironnement et de la biodiversité. Etant donné le nombre et la qualité des initiatives qui ont lieu, en Andorre, pour la préservation de l'environnement, il serait intéressant de promouvoir les partenariats et l'échange d'expertise en la matière avec les pays en voie de développement. Dans ce sens, développer la coopération non financière mais plutôt humaine, le transfert de connaissance et de technologies est un aspect de la coopération que la principauté d'Andorre n'a, pour l'instant, pas assez pu promouvoir mais qu'elle souhaite développer. En effet, les possibilités pour le faire sont réelles, et c'est sans aucun doute, un des aspects qui seront mis en avant prochainement.

En ce qui concerne l'environnement, le Ministère technique travaille depuis plus de 20 ans suivant des plans et des stratégies sectorielles qui ont permis d'atteindre la plupart des objectifs fixés. Le plan d'assainissement des eaux (1996-2020), le plan national des déchets (2001-2020), la stratégie nationale du paysage (2012-2020) ou la stratégie nationale pour la biodiversité (2016-2024) en sont quelques exemples.

La plupart de ces politiques sont définies jusqu'à l'horizon 2020 et l'Andorre est consciente de la nécessité de continuer à travailler l'ensemble de ces vecteurs d'une manière plus transversale et avec des objectifs en totale concordance avec les ODD.

C'est donc dans cet esprit que les nouveaux plans d'action vont être définis avec l'objectif final d'atteindre, en 2030, la plupart des ODD, aussi bien en ce qui concerne leur réalisation au niveau national que dans le cadre des obligations internationales.

Ce premier Examen National Volontaire nous a ainsi permis de constater le niveau d'aboutissement des Objectifs par l'Andorre. Il a également révélé le chemin qu'il reste à parcourir, même si le bilan est très positif. En effet, ce que cet examen a permis de mettre en lumière, c'est sans doute l'enthousiasme de la société civile pour les initiatives de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cette disposition à participer et à développer des actions d'intégration des ODD concerne autant les secteurs publics et privé que la population andorrane. Ces nouvelles synergies insufflées par ces mois de travail et de sensibilisation sur les ODD sont un message d'espoir pour une mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 en Andorre.

Annexe
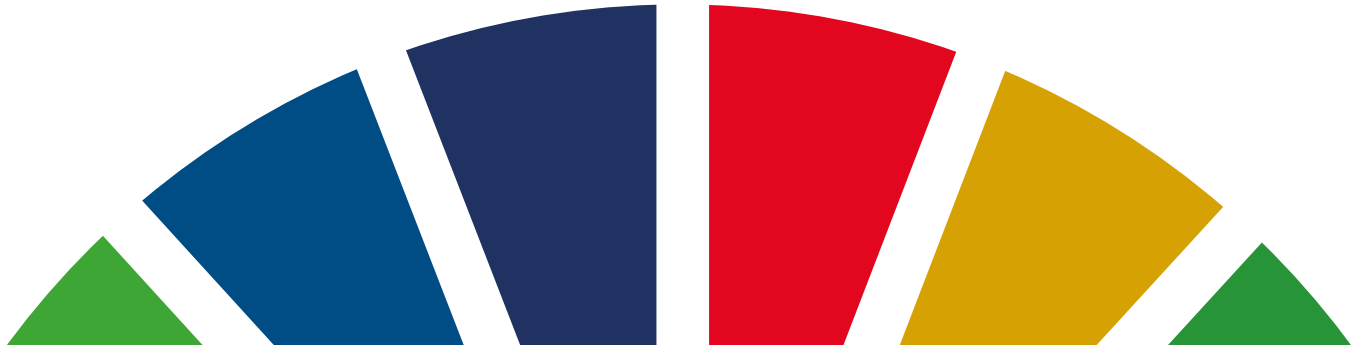
L'annexe statistique est disponible à l'adresse suivante :
https://www.exteriors.ad/campanya_ods/ODD.pdf